

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN JUILLET / AOÛT 2022 • N°98

Assemblée Générale 2022

Un nouveau Président à la tête de la FDC 67

Page 20

Exposition des trophées 2022

Pages 21 à 28



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN



FÊTE DE LA CHASSE ET DU TIR

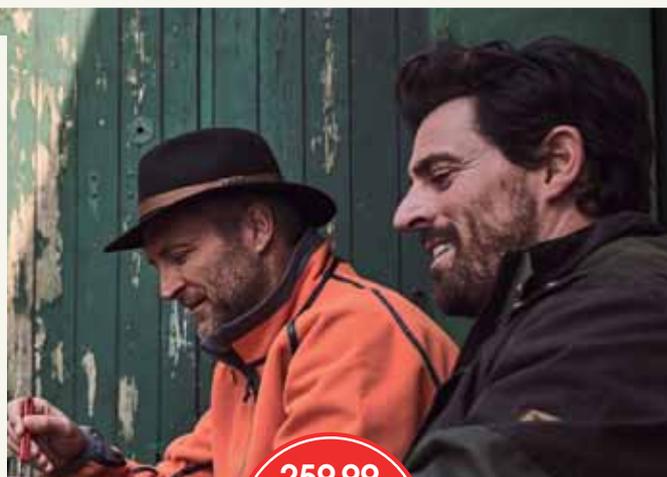
dans nos filiales Ensisheim et Vendenheim

du **6 au 10 SEPTEMBRE** prochain

(dans le respect des gestes barrières et en conformité avec la réglementation)

AU PROGRAMME :

- Intervenants comme Blaser, Swarovski, Browning, Pulsar...
- Le monde de la chasse sera représenté par la fédération, l'ANCGG, les piégeurs, les conducteurs de chiens
- Un grand jeu avec de nombreux lots à gagner
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- Tarif dégressif sur la munition et un ciblage d'une valeur de € 25,- offert



~~259,99~~
€ 225⁹⁹
Économisez
€ 34,-

SUPER PROMO

Siège échelle d'affût en aluminium avec rallonges

Ce siège échelle repliable en aluminium est équipé d'un repose arme réglable et est à la fois repliable et léger. C'est l'accessoire idéal, pour être installé partout sur le territoire de chasse.

No. 2004427 ~~259,99~~ 225,99 €



VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Tél 03 89 83 25 50

mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr

■ L'ATELIER DE L'ARMURERIE ■

- Réalisation de nombreux montages pour vos différentes optiques : Fixes, pivotants, crochets, semper, Holland&Holland, etc.
- Filetage de canon : Notre service atelier est en mesure de fileter les canons de vos carabines.
- Réajustage : Faites réajuster votre fusil ou votre express au sein de notre armurerie.
- Fabrication artisanale de carabine, d'express ou de bloc tombant.
- Restauration complète de nombreux types d'armes.



ARMURERIE BUFFENOIR

36 Impasse de la Gare ■ 67640 LIPSHEIM
+33 (0) 3 88 68 16 96 ■ info@armurerie-buffenoir.fr





Alexandre Derrez
Directeur



Alexandra Dick
Rédactrice en Chef IC 67
03 88 79 83 81



Valérie Villard
Assistante de Direction
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kenaan
Secrétaire administrative
03 88 79 12 77



Nicolas Braconnier
Technicien chef - 06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien - 06 86 80 24 85



Emmanuel Schnitzler
Technicien - 06 80 74 70 39



Valentin Gewinner
Technicien

Le mot du Président

Chères amies, chers amis,

C'est avec beaucoup de gratitude, d'émotion et de plaisir que je vous écris aujourd'hui.

Gratitude car vous nous avez accordé votre confiance lors des dernières élections.

Émotion car c'est mon premier éditorial sur une page occupée depuis 18 ans par Gérard Lang, mon prédécesseur.

Plaisir car notre projet de campagne sera mené à bien et je n'oublierai personne.

La plaine sera défendue au même titre que la forêt et les jeunes chasseurs auront leur place aux côtés des moins jeunes. Mon ambition est avant tout de défendre notre chasse locale, nos us et coutumes, notre ADN cynégétique.

Nous sommes au travail avec toute mon équipe sur le pont, et nos projets sont légion. Nous avons commencé à moderniser notre outil de communication : les informations ou alertes via notre site internet seront diffusées rapidement à tous les chasseurs bas-rhinois et votre fédération a depuis peu une page Facebook. Communiquer vite et mieux, telle sera notre devise.

Vous avez été informés par les médias de l'avancée de notre projet « Drones – sauvons les faons ». Nous avons avant tout à restaurer notre image : celle du chasseur proche de la Nature, préoccupé par le bien-être animal et spécialisé en biodiversité. Arrêtons de nous cacher ! Nous sommes les premières sentinelles de cette ruralité que nous devons défendre en plus de l'aimer.

Ce numéro est également l'occasion pour moi de vous adresser un questionnaire (voir p. 46) sur vos attentes, vos besoins, votre problématique chasse. Chacun de vous peut m'interpeler sur un sujet qui le préoccupe. Je répondrai à tous !

J'ai dû faire face en ce début de mandat à l'épisode de PPA en Allemagne près de notre frontière. À l'heure qu'il est, le foyer semble contenu et maîtrisé, qu'il nous serve toutefois de leçon : ce problème peut éclater à n'importe quel endroit et n'importe quel moment en France.

Le salon des associations cynégétiques, qui s'est tenu le 12 juin à Kolbsheim a été l'occasion de réunir les piégeurs, les jeunes chasseurs, l'ABRCGG, les



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Frédéric Oby • Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction : Alexandra Dick
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FNC, DR - Couverture : Arnaud Fassnacht
Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 3^e trimestre 2022

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**



chasseurs de petit gibier, l'UDUCR et l'ACABR. Cette manifestation a connu un franc succès après deux années blanches dues à la pandémie.

Tous les présidents de GGC et de SLC ont été conviés en compagnie des représentants du FIDS à la Fédération. Cette réunion d'information et de travail était destinée avant tout à resserrer nos rangs et faire remonter plus facilement les demandes de nos adhérents.

Je peux vous annoncer également que nous allons nous rapprocher des pêcheurs, suite aux contacts que j'ai eus avec leur président Patrick Mathieu. Nos deux fédérations unies pourront mieux défendre nos projets.

Par ailleurs, et en prévision du prochain cahier des charges des chasses communales, nous allons fédérer nos trois départements de l'est à loi locale et porter ensemble une réflexion commune avec le Haut-Rhin et la Moselle.

La maison de la chasse et de la nature de Geudertheim est grande ouverte pour mieux vous accueillir et mieux vous servir.

Frédéric Obry,
Président de la FDC 67

SOMMAIRE

	Assemblée Générale de la FDC 67	5-20
	- Rapport moral	6-9
	- Compte-rendu financier	10-13
	- Remise des distinctions honorifiques	15
	- Compte-rendu financier du FARB	15
	- Compte-rendu de la Commission grand gibier	16
	- Compte-rendu de la Commission petit gibier et biodiversité	17-18
	- Vote des résolutions	19
	- Vote du nouveau Conseil d'Administration	20
	Exposition des trophées 2022	21-28
	Championnat de France d'imitation du brame	29
	Histoire	30-31
	GGC de plaine	32-33
	GGC forêt/montagne	34-37
	Vie des associations	38-41
	Résultat du concours photo	42-43
	Vie de la FDC	44-46
	ESOD : déclaration de dégâts	48
	Agenda du chasseur / Les formations de la FDC	49
	Petites annonces	50





Samedi 23 avril 2022 - Geudertheim

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

***Gérard Lang, Président de la FDC 67,
déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire
de la FDC 67, le samedi 23 avril 2022 à 9 heures,
à la salle polyvalente de Geudertheim.***

Après le mot d'accueil et de bienvenue adressé par M. Yves Ohlmann, représentant Pierre Gross, Maire de Geudertheim, le Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, M. Gérard Lang, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les personnalités présentes :

- **Mme Christiane Wolfhugel**, Conseillère d'Alsace, Conseillère Municipale de Hoerd; Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
- **Mme Anne Sander**, Députée Européenne,
- **M. Bruno Studer**, Député de la 3^e circonscription du Bas-Rhin,
- **M. Vincent Thiébaud**, Député de la 9^e circonscription du Bas-Rhin,
- **M. Denis Riedinger**, Maire de Hoerd et Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
- **M. Georges Schuler**, Conseiller eurométropolitain, Conseiller d'Alsace, Maire de Reichstett,
- **M. Gérard Stutzmann**, Maire de Durstel,
- **M. Yves Ohlmann**, représentant M. Pierre Gross, Maire de Geudertheim,
- **M. Bruno Heckenbenner**, Directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs Grand-Est,
- **M. Cédric Ficht**, Directeur de l'Agence ONF de Schirmeck, représentant M. Christophe Fotré, Directeur territorial ONF Grand-Est,
- et les responsables de la vie associative, les chefs de service des administrations, les Présidents de Groupements de Gestion Cynégétiques et des Sociétés Locales de Chasseurs.

Avant de passer à l'ordre du jour, une minute de silence est respectée en hommage à nos amis chasseurs qui nous ont quittés. Nous avons une pensée spéciale pour notre ami Gilbert de Turckheim, Président de la FDC 67 jusqu'en 2004. Puis Gérard Lang passe au premier point à l'ordre du jour.



Le Président de la FDC 67, Gérard Lang

Rapport moral

présenté par Gérard Lang, Président de la FDC 67

Comme chaque année, je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

Le Rapport moral de l'année 2021/2022 est aussi le rapport de la fin de ma présidence. Une page se tourne après :

- 18 années de mandat à la FDC,
- 18 années de passion au service de la Chasse,
- 18 années de pur bonheur,

Vous m'avez honoré en me portant à la présidence de votre Fédération en 2004 et nous avons réalisé nos projets grâce à vous.

Merci à vous tous.

La pétition "petites quantités"

En 2004, nous commençons ensemble par une pétition sur la venaison et les petites quantités par locataire et par an. Suivront ensuite 60 actions qui ont été rappelées dans IC 67 n°96.

Un arrêté ministériel qui prévoyait la vente maximum d'1 seul cerf, de 1 chevreuil et de 2 sangliers par locataire de chasse venait de sortir. La quantité restante devait obligatoirement être vendue à un atelier de traitement (avec des prix très bas).

Notre pétition venaison a récolté plus de 2 500 signatures, de nos politiques, de 200 maires et de plus de 2 000 chasseurs à destination du Ministère. Cette pétition revendiquait une nouvelle définition de la petite quantité de gibier vendable aux particuliers et au circuit court, « La petite quantité de gibier ven-

dable sans passer par l'atelier de traitement c'est la quantité de gibier tiré dans un journée de chasse ».

Le Ministère a cédé car notre définition était conforme au règlement de la CEE (400 pages à décortiquer). Les fonctionnaires français se voulaient plus royalistes que le roi dans une France démocratique, contrairement à nos voisins allemands bien plus pragmatiques que nous. La « petite quantité » était déjà adoptée en Allemagne.

C'est sans doute l'action la plus importante de mon mandat parce que sans la valorisation du gibier par les circuits courts la chasse locale était condamnée à court terme.

La saison 2021/2022 fut la dernière de mon mandat. Nous n'avons pas investi fondamentalement dans de grands projets mais avons surtout entretenu nos installations 12 ans après leur mise en service, comme le CynéTir notre fleuron national.

La FDC 67, championne de France de la sécurité

Cette action des chasseurs Bas-Rhinois sur la Venaison a été suivie de quelques 60 actions de portée nationale et même internationale. Nous sommes les pionniers de la Sécurité à la Chasse pour les chasseurs et non chasseurs en France :

- Les vestes rouges en 2005 (arrêté préfectoral)
- Les panneaux réglementaires de type AK 14 chasse en cours en 2005
- Le respect de l'angle de 30°
- Les analyses de trichines
- Les munitions sans plomb, etc.

La sécurité en visio-conférence au Sénat : il faut voir et être vu.

Lors de ma récente intervention sur la Sécurité au Sénat, j'ai demandé



que : « lorsque le déplacement en forêt s'effectue durant le temps des chasses collectives, le port d'un vêtement de sécurité rouge orangé devrait être obligatoire pour tous les usagers de la forêt ».

Difficile à prendre comme décision pour le législateur... Mais une telle décision est la seule décision qui serait vraiment efficace. De plus en plus de cyclistes mettent des tenues voyantes sur les routes parce ce que



la circulation automobile est nécessaire mais dangereuse. La chasse est elle aussi nécessaire et dangereuse mais moins dangereuse que le ski et la voiture. Alors n'attendons pas les prochains morts pour agir :

- Le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs serait bien inspiré de faire des publicités dans ce sens à la télévision.

- Pour évoluer progressivement, commençons par rendre obligatoires les gilets orange pour tous les cyclistes et VTT qui circulent sans bruit et apparaissent brusquement au détour d'un chemin... en même temps que les sangliers.

L'obligation de mettre des gilets orange pendant la période des chasses collectives existe depuis quelques années au Canada, pourquoi la France arrive-t-elle toujours avec 20 ans de retard de retard sur le Canada ou les États Unis ?

Une mesure qui ne coûte rien et qui sauverait des vies humaines.

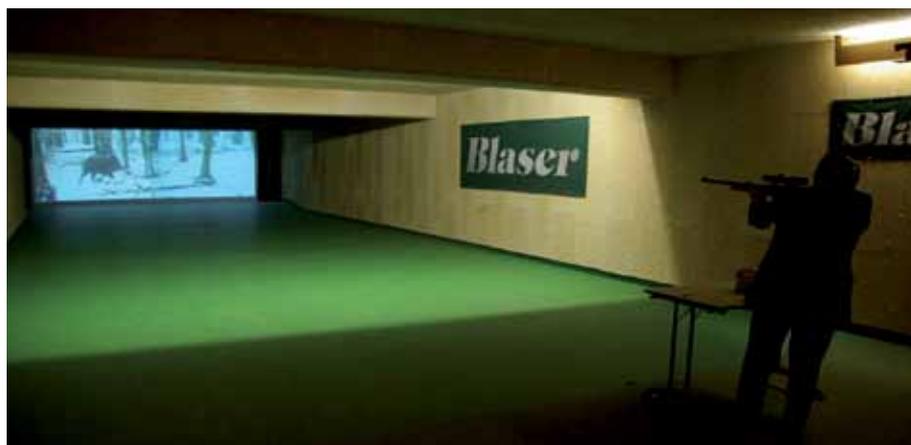
Qu'attendons-nous ?

Le Cyné'Tir, notre fleuron

En 2020, en pleine année Covid, le bureau s'est réuni le 14 juillet 2020 pour débattre du nécessaire remplacement ou de la purification du sable du Cyné'Tir après environ 1 million de coups de feu tirés et quelques 10 tonnes de débris de balles éparpillés dans nos 20 m³ de sable.

Nous avons opté, pour des raisons de sécurité sanitaire (silicose, etc.), pour la nouvelle technique de réception des balles dans des granulats de pneus sans métal.

Malheureusement ces granulats de pneus étaient indisponibles en Allemagne et en France, vu que seuls les pneus d'avion n'ont pas de structure métallique. Ce remplacement n'a pu se faire qu'en 2021 avec la reprise des vols d'après Covid. Un deuxième entretien du Cyné'Tir s'est avéré indispensable: c'est l'installation de protections pare-balles de nos traverses en béton, victimes des coups loupés.



Sauvetage de chevreuils au moyen de drones

Tous les ans, des dizaines de milliers de chevreuils sont mutilés ou tués lors de la fauche des prairies. Les techniques actuelles d'effarouchement sont très fastidieuses à mettre en place. De plus, il faudrait une barre épouvantail pour chaque machine que l'agriculteur n'utiliserait qu'une quinzaine de jours par an pour la fauche de ses prairies. Et en plus du travail pénible d'accrocher la machine au système « trois points » du tracteur, la météo est la même pour toute la région, et tous en ont donc besoin en même temps pendant la courte période de la fenaison.

Nous avons essayé de lancer une grande opération de détection des faons au moyen de drones juste avant la fauche des prairies. Une bonne trentaine de locataires intéressés par cette technique sont venus à Bischwiller lors de notre démonstration avec des professionnels de l'utilisation du drone (Ets Massucio, etc.). Malheureusement peu de locataires se sont manifestés dans la transmission des coordonnées GPS des parcelles pour permettre une intervention de télépilotes agréés pour le vol de drones (diplômes, lecture des cartes de l'aviation civile, contact avec la tour de contrôle d'Entzheim, etc.). Nous réitérons aujourd'hui cet appel auprès de vous chasseurs pour relancer l'opération.

En Allemagne, les drones dans les opérations de sauvetage de chevreuils fonctionnent très bien. Tout simplement parce que la législation allemande interdit aux agriculteurs de tuer la faune sauvage. S'ils présentent aux autorités des attestations de recherche de chevreuils par drones ils sont « dédouanés ».



Convention FARB/SAFER

Comme vous pourrez le constater avec l'intervention de Nicolas Braconnier, le FARB est propriétaire de 300 ha, c'est à dire la plus grande ferme du Bas-Rhin.

Cette convention avec la SAFER doit nous permettre de relancer la dynamique du FARB. Le principe est simple : le FARB s'intéresse à un terrain d'intérêt écologique mis en vente par la SAFER et constitue un dossier en détaillant la gestion écologique qu'il envisage de mettre en place sur ce terrain (fauche tardive pour épargner les faons, prairies humides / zéro phyto, zéro amendements, prairies mésophiles / zéro phyto, amendement limité à 15 unités d'azote, etc.).

Deux solutions :

1. Aucun agriculteur n'est pour diverses raisons intéressé par ce terrain : le FARB l'achète et met en œuvre la gestion écologique proposée.

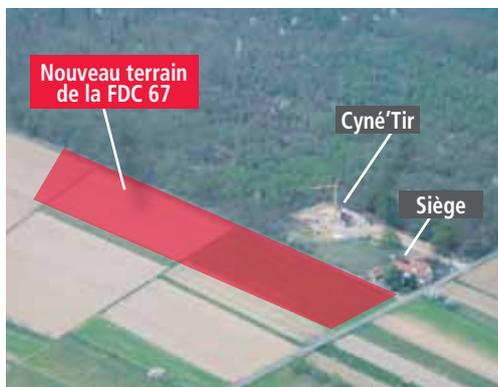
2. Un agriculteur préempte et achète le terrain. Il sera obligé d'appliquer les prescriptions écologiques proposées par le FARB. Nous aurons, dans les deux cas, une gestion écologique du terrain favorable à la petite faune et donc favorable au gibier.

La SAFER Grand Est désire mettre en place cette convention avec toutes les Fédérations des chasseurs du Grand Est. À cet effet, la SAFER et le FARB envisagent de tourner une vidéo que préparent Nicolas Braconnier et le Directeur.

Acquisition d'un terrain adjacent à notre siège à Geudertheim

Depuis l'achat du Herrenwald pour y installer le Centre du permis de chasser et le ball-trap, et la Maison Forestière pour y installer notre siège, nous avons espéré agrandir le terrain du siège en achetant 1 ha adjacent pour en faire un parking et/ou une Maison de la Faune Sauvage où nos enfants pourront observer la discrète faune sauvage alsacienne, allant du papillon au cerf élaphe.

Avec le remembrement de Geudertheim et de Hoerdts lié au COS (Contournement Ouest de Stras-



bourg, ex GCO) nous avons l'occasion de nous agrandir.

N'ayant pas voulu déplacer des terrains hautement écologiques du Lohgraben à Geudertheim, chers à notre ami Hubert Breffa, nous avons imaginé un jeu complexe d'acquisitions suivies d'échanges à La Petite Pierre pour arriver à obtenir 1,5 ha adjacent à notre siège. Merci à Nicolas qui en est le maître d'œuvre ainsi qu'au Dr Michel de Wingen et Bernard Klein d'Ostwald pour leur participation bienveillante à l'opération. Ce rêve d'une Maison de la Nature sera peut-être financé par l'Écocontribution.

La chasse de l'avenir sera scientifique, écologique mais toujours dans la ruralité en lien avec nos amis agriculteurs.

Nous voulons remercier toutes les personnalités qui ont aidé, supporté, favorisé la chasse et la chasse locale.

Pour des raisons politiques et d'élections du deuxième tour des présidentielles le lendemain de l'AG, nous n'avons pas voulu favoriser tel ou tel candidat.

Mais en sachant quand même que pendant le dernier quinquennat, nous avons bénéficié du Permis à 200€, de l'écocontribution qui nous permet la restauration des biotopes en faveur de la petite faune de plaine.



Willy Schraen a initié tous ces changements pour faire entrer la chasse dans la modernité. La gestion adaptative en est l'illustration. Nous ne pourrons plus à l'avenir défendre la chasse sans un appui ou un dossier scientifique bien étayé.

Sincères remerciements pour ces 18 années

De collaborations fructueuses, conviviales, cordiales et amicales avec :

Les Hauts Fonctionnaires de l'État



Gérard Larcher, 2^e personnalité de l'État, Grand Chasseur. Le Président du Sénat a apporté sa contribution à toutes les modifications pour une chasse moderne et responsable. Ici, lors de l'inauguration du tunnel de tir le 2 décembre 2016.

**Standing
ovation pour
le Président
Gérard Lang**

- M. Bruno Cinotti,
- M. Xavier Cereza,
- M. Jean-Philippe d'Issernio,
- M. Christophe Fotré,
- M. Nicolas Ventre,
*tous favorables et respectueux de
notre loi locale, et de nos us et
coutumes locales.*

Le Responsable Chasse de la DDT 67

- M. Philippe Wolff
*Le code de l'environnement, le code
forestier, le code de l'agriculture, le
droit local, les arrêtés ministériels
et préfectoraux n'ont pas de secret
pour lui. Il était toujours prêt à nous
renseigner et à nous aider. Merci
Philippe Merci noch.*

Les responsables cynégétiques

- les Présidents d'associations,
- les lieutenants de
louveterie, *et en particulier mon
ami, le Président Jean-Luc Ries*

Les responsables de l' ONCFS et la jeune OFB

- M. François Klein
*Directeur du CNERA
Cervidés- Sangliers,
mon partenaire scientifique.*
- Feu M. François Wecker
*Chef du service départemental
de la garderie, technicien supé-
rieur de l'Environnement une
amitié sans faille.*
- M. Jean-Michel Lutz
une amitié de père en fils.

Des amis de longue date

Les grands responsables de l'ONF

Même si ce n'était pas toujours
l'entente cordiale, je pense à :
- M. François Quiquerez,
le scientifique de l'ONF
- M. Charles Martin,
un forestier dans l'âme
- M. Hubert Stoquert,
des discussions interminables
- M. Jean-Luc Dunoyer, des ren-
contres cordiales et courtoises
mais très dures (8 rencontres sur
la gestion des cervidés pour un seul
schéma) mais il a mis tout en œuvre
pour que nous puissions acheter le
siège à Geudertheim.
- MM. Jean-Pierre Renaud et



Benoit Cuillier, des relations cour-
toises et amicales mais par essence
ou par professionnalisme en faveur
de la biodiversité ligueuse. Le maïs
n'étant pas une espèce arbores-
cente, il n'a rien à voir en forêt...
Le fossé dont certains parlent ne
provient pas d'une fracture humaine
mais c'est simplement le résultat
de la pyramide trophique qui fait
du cerf élaphe un « prédateur »
des bourgeons et des réserves ali-
mentaires des fruits (albumen et
endospermes) des angiospermes
et des gymnospermes forestiers.

Les grands responsables de la Forêt privée

Le calme Evrard de Turkheim et
le pétillant et sympathique Vincent
Ott. Des défenseurs également
acharnés de la flore arborescente.
Un combat sans fin à l'image de
la flore qui se fait naturellement
et éternellement « croquer » par
la faune.

La ruralité et ses grands acteurs de la FDSEA

- M. Frank Sander
- M. Laurent Fischer
- M. Marc Moser, mon ami de
proximité
Une symbiose avec les chasseurs,
également acteurs de la ruralité.
Une amitié naturelle et sincère.

La Naturalité régionale et les présidents d'Alsace Nature

- M. Maurice Wintz
- M. Jean Friess
- M. Christian Braun,

Directeur de la LPO

Avec qui nous partageons l'ami-
tié et les valeurs de la Biodiver-
sité

L'Institut du Droit Local

Un organisme à vocation scienti-
fique et documentaire consacré à
la législation particulière de l'Alsace
Moselle

- le Président M. Jean-Marie
Woerling
- le Secrétaire M. Eric Sander
- la Juriste Mme Laurence
Grisey-Martinez

Merci à vous toutes et à vous tous
de m'avoir donné 18 années de
Bonheur et de Passion et de m'avoir
donné les moyens :

- De mener une politique avant-
gardiste pour notre Fédération
des chasseurs
- D'avoir su garder son panache
et son rayonnement national à
notre FDC

Que vive notre chasse locale, ses
us et coutumes !

Que vivent la Biodiversité et une
faune riche et variée dans nos
plaines et nos forêts !

Que vive notre Fédération des
Chasseurs du Bas-Rhin !

Que vivent nos chasseurs !

Vous étiez tous **FORMIDABLES !**

Je suis fier d'avoir été votre Prési-
dent. Bonne chance à la nouvelle
équipe qui conduira la FDC 67

Au revoir et merci, merci noch !

Gérard Lang,

Président de la FDC 67 de 2004 à 2022

Les personnalités invitées

À l'issue de l'allocution du Président Lang, les différentes personnalités invitées ont témoigné de la bonne entente qui régnait entre les instances et la FDC67.

Et c'est avec beaucoup d'émotion que le Président reçut le vibrant hommage de l'assistance, qui saluait là, debout, sa détermination et son investissement tout au long de ses trois mandats, et tout le travail accompli au service de la chasse bas-rhinoise et des chasseurs.



Mme Christiane Wolfhugel, Conseillère départementale



Mme Anne Sander, Députée Européenne



M. Vincent Thiébaud, Député de la 9^e circonscription du Bas-Rhin



M. Bruno Studer, Député de la 3^e circonscription du Bas-Rhin



M. Bruno Heckenbenner, directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs Grand-Est



M. Georges Schuler, Maire de Reichstett



M. Yves Ohlmann, représentant M. Pierre Gross, Maire de Geudertheim

Compte-rendu financier

de l'exercice clos au 30 juin 2021

présenté par Mme Aliette Schaeffer, Trésorière de la FDC 67

Madame la Trésorière soumet, conformément aux statuts, le compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Activité de la fédération

Les produits d'exploitation comptabilisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élèvent à 1 465 723 € contre 1 317 979 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 147 744 €.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élève à 199 392 €, contre 151 401 € pour l'exercice précédent. Notre Fédération a réalisé 127 804 € d'investissements sur l'exercice.

Résultat – Affectation

Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018. La hausse des produits d'exploitation de 147 744 € s'explique principalement par les ressources attribuées à notre Fédération dans le cadre de l'éco-contribution. Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 272 830 € contre

1 168 166 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 104 664 € qui correspond essentiellement à des charges liées aux projets d'écocontribution. Les charges de personnel sont en légère baisse et s'établissent à 444 833 € contre 463 069 € sur l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 192 894 € contre 149 813 € pour l'exercice précédent. Après prise en compte du résultat financier de 2 568 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 195 461 € contre 151 515 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 4 000 € et de l'impôt sur les bénéfices financiers de 69 €, l'exercice clos le 30 juin 2021 se traduit par un bénéfice de 199 392 € contre un bénéfice de 151 401 € pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice, est largement excédentaire et s'élève à 348 910 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir



Mme Aliette Schaeffer, Trésorière de la FDC 67

approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 199 392 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération.

Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 2 977 245 €. ●



Mme Marie Ducarme

Rapport du Commissaire aux comptes

présenté par Mme Marie Ducarme

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes

annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice. ●

BILAN 2020/2021 (clos au 30/06/2021)

BILAN ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/2021	Net au 30/06/2020
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	27 769	26 297	1 472	589
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Constructions	2 335 282	956 645	1 378 637	1 475 536
Installations techniques, matériel et outillage	216 128	129 867	86 261	55 935
Autres immobilisations corporelles	780 272	546 655	233 617	193 366
Immobilisations en cours	0		0	0
Immobilisations financières	2 338		2 338	
ACTIF IMMOBILISÉ	4 033 275	1 659 464	2 373 811	2 396 912
Avances et acomptes versés sur commandes				19 417
Créances				
Clients et autres créances	211 414		211 414	113 464
Disponibilités	632 762		632 762	413 159
Charges constatées d'avance	122 265		122 265	100 628
ACTIF CIRCULANT	966 441		966 441	646 668
TOTAL DE L'ACTIF	4 999 716	1 659 464	3 340 252	3 043 580

BILAN PASSIF	Net au 30/06/2021	Net au 30/06/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	102 610
Réserves	2 390 919	2 239 517
Réserves statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
Report à nouveau	45 290	0
Résultat de l'exercice	199 392	151 401
FONDS PROPRES	2 903 026	2 760 953
Subventions d'investissement	123 510	0
Subventions d'investissement amorties	-49 290	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	74 220	0
Provisions pour charges	32 965	28 676
PROVISIONS	32 965	28 676
Fonds dédiés	66 467	0
FONDS DÉDIÉS	66 467	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	83 107	34 054
Dettes fiscales et sociales	80 669	90 441
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 800	7 800
Autres dettes	30 328	63 931
Produits constatés d'avance	61 670	57 724
DETTES	263 574	253 951
TOTAL DU PASSIF	3 340 252	3 043 580

COMPTE DE RESULTAT

2020-2021

(clos au 30/06/2021)

	01/07/20 au 30/06/21	01/07/19 au 30/06/20
Vente de marchandises	11 146	19 409
Prestations de services	951 164	1 002 662
Concours publics et subventions d'exploitation	257 861	73 046
Cotisations	62 400	62 088
Autres produits de gestion courante	54 062	56 836
Reprises s/ provis et amortis.	0	0
Transferts de charges	8 781	26 814
Contributions financières	120 310	77 124
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 465 723	1 317 979
Achats de marchandises	23 731	29 632
Autres achats et charges externes	447 177	408 748
Impôts et taxes	22 122	19 877
Salaires et traitements	298 807	310 970
Charges sociales	146 026	152 099
Subventions accordées par l'association	57 207	58 394
Dotations aux amortissements	149 229	150 687
Dotations aux provisions	4 289	0
Autres charges	36 873	37 760
Engagements à réaliser éco-contribution	87 367	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 272 830	1 168 166
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	192 894	149 813
Produits financiers	2 568	1 702
Charges financières	0	0
2- RESULTAT FINANCIER (2)	2 568	1 702
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	195 461	151 515
Produits exceptionnels	4 000	0
Charges exceptionnelles	0	0
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 000	0
Impôts sur les bénéfices	69	113
TOTAL DES PRODUITS	1 472 291	1 319 681
TOTAL DES CHARGES	1 272 899	1 168 280
RESULTAT AVEC AMORTISSEMENT	199 392	151 401
Réintégration / Amortissement - Prov. pour risques et charges	153 518	129 023
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000	0
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	348 911	280 424
RESULTAT DE TRESORERIE	348 911	280 424

BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Produits 2022-2023		Charges 2022-2023	
1) Cotisations (adhésions territoire)	62 000	1) Achats	
Total	62 000	Doc, panneaux, plan de chasse (bracelets)	39 100
2) Ventes		Total	39 100
Gibier, panneaux, gilets fluo	4 500	2) Autres achats non stockés	240 590
Carnet souches, agrainoirs, godets, fanions, divers	4 200	Electricité, carburant, fournitures adm., autres fournitures (habillement techniciens), aménagements, ARCOS	
Vente de boissons	1 200	Sous-traitance, autres	
Kits trichine, bracelets sanglier (atelier de traitement)	60 600	Total	240 590
Total	70 500	3) Services extérieurs	
3) Prestations de services		Locations (autres et matériels)	45 272
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	500 000	Entretien et réparation matériels, véhicules et locaux	24 200
Plan de chasse	290 000	Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs)	29 430
Suivi de territoires	36 000	Assurances	13 675
Formations Permis de chasser et équivalence allemande	37 000	Documentations	3 370
Formations diverses (piégeage + garde-chasse, etc.)	8 770	Total	115 947
Location et rétrocession cartes de membre Ball Trap	501	4) Autres services extérieurs	
Formation Cyné'tir, munitions Cyné'tir, Cartes de membre	70 500	Honoraires avocats	5 000
Formation Tunnel de tir	1 000	Frais d'analyses	50 000
Total	943 771	Honoraires expert-comptable + commissaire aux comptes	9 000
4) Produits des activités annexes	134 780	Divers	50
(ARCOS - Suivi sites In Situ, Ex Situ et Passages à Faune)		Brochures dépliant (IC67, AG, etc.)	65 300
Total	134 780	Frais bancaires	4 200
5) Subventions		Déplacements, ind. tournées techniciens, etc.	11 800
Convention Agrifaune	5 000	Réceptions, missions	4 500
Produits guichet unique	67 000	Affranchissement, téléphones	22 954
Eco-contribution	180 000	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC, autres)	6 250
Total	252 000	Total	179 054
6) Autres produits de gestion courante		5) Impôts et taxes	33 020
Publicité Infos'Chasse 67	25 000	6) Rémunération du personnel	321 000
Autres produits	920	7) Charges sociales	149 699
Contribution financière Eco-contribution	30 790	8) Dotations aux amortissements	155 000
Total	56 710	9) Dotations aux provisions pour risques et charges	5 000
7) Reprises s/ amort. et provision et transfert de charges	6 500	10) Autres charges	
Total	6 500	Subventions diverses	31 000
8) Autres produits		Divers, autres	6 005
Péréquation Réforme de la chasse	41 329	Contrib. Financière Eco-contribution	31 000
Compensation permis	21 556	Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	1 800
Eco-contribution projets FRC	40 000	Contrats jachères	2 500
Convention pommiers - haies	6 000	Subv. semences, cultures à gibier, céréales sur pieds, etc.	14 100
Analyses trichines	1 000	Subvention Miscanthus	20 000
Autres produits (Etude FRC, Plan de chasse)	4 743	Total	106 405
Total	114 628	11) Charges exceptionnelles	80 000
9) Produits financiers	2 315	Total général	1 424 815
10) Produits exceptionnels	4 100		
Total général	1 647 304		
Résultat (avec amortissement)	222 489		
Amortissement + Prov. pour risques et charges	160 000		
Quote-part subv. virées au résultat	-4 000		
Capacité d'autofinancement	378 489		
RESULTAT DE TRESORERIE	378 489		

RECAPITULATIF

Produits	1 647 304
Charges	1 424 815
Résultat	222 489

Remise des distinctions honorifiques

Médaille de bronze de la FDC 67

M. Ernest Kracher
M. Christian Schatt
M. Sylvestre Schillinger

Médaille d'argent de la FDC 67

M. Christian Hoffbeck
M. Laurent Streissel

Médaille d'or de la FDC 67

M. Albert Hammer
M. Jean-Georges Mathern
M. Jean-Luc Ries



Compte-rendu des activités et rapport financier du FARB

présenté par M. Nicolas Braconnier, Technicien-chef de la FDC 67



M. Nicolas Braconnier

L'exercice écoulé a permis l'achat de 16 ha 11a 30 ca de terrains répartis sur 25 communes, 67 parcelles qui forment 18 sites. Le FARB est, à ce jour, propriétaire de 304 ha 13 a 79 ca répartis sur 204 communes, 1392 parcelles, soit 455 sites.

L'objectif étant toujours d'être présent dans le plus grand nombre de communes.

Les recettes

En 2018, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé au total 48 607,00 € de contribution au FARB. Rappelons que les recettes du FARB proviennent de ces contributions, mais aussi du produit de la chasse et de la vente de bois.

Les dépenses

Le FARB a acheté pour 99 281,22 € de terrains au cours de l'année 2021

avec 12 119,67 € de frais d'acquisition en sus.

Les locations de terrains ont coûté 3 869,24 €, les taxes foncières 11 986,43 €, les assurances 218,13 €, il n'y a pas eu de dépenses sur les aménagements et entretiens ou les études.

La convention SAFER/FARB

Une convention a été signée entre la SAFER et le FARB le 25 novembre 2021. Cette convention permet de recueillir des promesses de vente directement au nom de la SAFER pour présenter les biens en commission avec application d'un cahier des charges de gestion imposé par le FARB. La commission décide ensuite de rétrocéder ou non le bien au FARB, mais dans tous les cas les prescriptions découlant du cahier des charges s'appliqueront pour une durée de 30 ans. ●

Compte-rendu de la Commission grand gibier

présenté par M. Frédéric Obry,
Président de la Commission

Le compte-rendu de la Commission ayant également été présenté lors de l'inauguration de l'exposition des trophées qui s'est déroulée quelques jours plus tard à Geudertheim, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport et de l'analyse qui a été faite dans l'article consacré à cet événement en page 21. Le président de la commission a toutefois rappelé en pré-

ambule à l'auditoire «*que trois grandes zones à enjeu régional (ZER) ont été définies. L'une dans les Vosges du Nord (Ingwiller), une autre dans le Massif du Donon – Vallée de la Bruche, une troisième concerne la forêt de l'Illwald. Ces zones à enjeux ont pour objectif de retrouver un équilibre forêt – gibier.*»



M. Frédéric Obry



Instant de recueillement
à la mémoire des amis
chasseurs disparus



Valentin Gewinner, nouveau technicien de la FDC
et Romain Weinum

Compte-rendu de la Commission petit gibier et biodiversité

présenté par M. Pascal Kentzinger, Président de la Commission

A l'instar des années précédentes, la situation de nos gibiers de plaine est fortement dépendante des aléas météorologiques et du type d'assolement. La répartition et l'état de conservation des différentes espèces sont extrêmement variables d'une commune à l'autre, suivant que celle-ci a été remembrée ou à l'inverse qu'un locataire se consacre à des aménagements et veille au bon équilibre gibier/prédateur.

L'analyse des récents comptages nous montre que les populations de lièvres se maintiennent à un bon niveau dans les secteurs où les cultures de céréales d'hiver sont prédominantes. Espérons que les levrauts ne soient pas affectés dans les prochaines semaines par de trop fortes précipitations.

La présence du faisan commun est confirmée sur l'ensemble des plaines de notre département et les observations de coqs ce printemps laissent augurer d'une bonne année. Gageons que la reproduction sera menée à bien afin de nous assurer de belles journées de chasse cet automne. Quant à la perdrix grise l'espoir est de mise : grâce aux lâchers effectués depuis 3 ans, elle fait un retour remarqué sur certains lots qui se sont donné les moyens d'une réintroduction couronnée de succès. Depuis ma dernière intervention devant vous en 2019, la commission a fait son possible pour vous proposer des actions et faire vivre de nouveaux projets à destination de vos territoires de plaine et de sa petite faune, que ce soit en matière d'aménagement des habitats, de soutien aux populations de petit gibier ou encore de gestion des espèces prédatrices.

Concernant les aménagements, une bonne vingtaine d'actions vous sont proposées, que vous souhaitiez améliorer, entretenir ou recréer du couvert.



M. Pascal Kentzinger

Certaines sont subventionnées en totalité par votre Fédération.

Au total, chaque année, 45 000 € d'aides directes sont budgétisées, auxquelles peuvent s'ajouter depuis 2020 jusqu'à 130 000 € de financements pour des projets liés à l'écocontribution. L'ensemble des aides devrait être reconduit cette année, et cette nouvelle campagne vient de démarrer avec la livraison de 6500 rhizomes de Miscanthus, confirmant votre attrait pour ce type d'aménagement.

Néanmoins, il ne faudrait pas que le Miscanthus se substitue à une plantation de haies. Chaque fois que cela est possible, cette dernière est la solution à privilégier, car la haie champêtre présente l'immense avantage d'améliorer à la fois la biodiversité de vos lots tout en fournissant de la nourriture à la petite faune en plus de lui assurer un couvert de qualité.

En complément des kits de haies basses et hautes, pris en charge à 80%, de nouveaux programmes vous ont été proposés l'année passée.

Il s'agit de la plantation des bosquets Ilot'DiversiT et des haies Agribiodiv'Est plutôt destinées à être implantées en

milieu agricole. Ce sont des projets portés par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est et intégralement financés par plusieurs partenaires institutionnels.

Au total, vous avez planté plus de 200 arbres fruitiers, 120 ilots Ilot'DiversiT et 7,4 km de haies.

Ce sont donc plus de 12000 plants qui viennent enrichir la biodiversité de vos lots, un record absolu.

La presse régionale n'a pas manqué de relater ces différentes actions tout en rappelant le rôle essentiel que vous jouez dans la préservation et l'amélioration environnementale de nos campagnes.

Par ailleurs, nous voudrions vous rappeler que vous êtes libres de choisir le couvert que vous pensez être le mieux adapté à votre territoire. Les techniciens de la FDC peuvent vous aider à faire votre sélection le cas échéant. Le coût de l'achat des semences peut être pris en charge à 80 ou 100% suivant qu'il s'agisse de procurer de la nourriture ou un couvert de nidification.

Pour clore ce chapitre sur l'aménagement de nos territoires, un mot sur le FARB qui fait l'objet de toute notre attention.

Cet organisme, dépendant de votre Fédération, vous permet de bénéficier de parcelles qui souvent constituent les derniers îlots refuge pour la faune de plaine. Ceci est d'autant plus important que le contexte international actuel entraîne aujourd'hui la mise en culture de la quasi-totalité des parcelles jusqu'alors en jachère.

Comme chaque année la Commission tient à rappeler qu'en plus de l'achat, qui devient de plus en plus difficile surtout en zone cultivée, le FARB se propose de louer des parcelles et de les mettre à disposition du locataire de chasse. N'hésitez donc pas à en

faire part à Valérie Villard si de telles occasions se présentaient sur vos lots, elle se chargera d'établir le contrat de location.

Enfin, et vous le savez, le FARB ne vit que de vos contributions. Aujourd'hui plus des 2 tiers des locataires adhèrent volontairement. Et pour la sixième année consécutive les cotisations sont en hausse. Bravo, ne relâchez pas votre effort. Votre contribution d'aujourd'hui est la garantie de l'avenir de vos chasses, grâce à elle vous vous donnez les moyens d'avoir des territoires de chasse toujours plus attrayants dont profiteront les générations à venir. À l'aide de l'écocontribution, un technicien a pu être recruté afin d'établir un recensement, ainsi qu'une cartographie de l'ensemble des propriétés du FARB. Ce travail sera suivi d'un inventaire faunistique et floristique qui servira de base pour proposer un plan de gestion individualisé à chaque locataire qui en ferait la demande.

En parallèle, 2 chantiers de renaturation sont en cours sur des terrains de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et du FARB dans le nord du Bas-Rhin et à Eckwersheim. Couverts à gibier, mares et garennes artificielles se mettent progressivement en place, une partie des engins acquis à cette occasion servira à entretenir d'autres parcelles du département.

Sur le soutien aux populations de gibier

En 2021, pour la troisième année consécutive, plus de 1000 perdreaux ont été relâchés sur notre département, 75 % des coûts d'acquisition étant pris en charge par votre Fédération. La majorité des gestionnaires engagés dans cette opération de réintroduction nous ont fait part de leur satisfaction. Le taux de survie est excellent et de nouvelles compagnies sont observées sur des secteurs où la perdrix avait totalement disparu. En complément depuis 2020 il vous est proposé de commander des faisans communs et vénérés à un tarif négocié. Aussi 600 faisans de repeuplement ont pu être livrés en même temps que les perdrix. Par ailleurs la commission a entamé une réflexion sur un grand plan faisan qui

pourrait être mis en place par l'entremise des GGC volontaires à compter de la nouvelle période de location des chasses communales en 2024.

L'installation de volières anglaises et des incitations à l'élevage local de faisans de repeuplement seraient proposées en s'appuyant sur des expériences réussies par d'autres fédérations. Il est également prévu une mise en avant de certaines chasses moins pratiquées dans notre département, comme celles des oiseaux de passage ou du gibier d'eau.

Enfin, après consultation et pour s'adapter à la récolte de plus en plus tardive du maïs, une demande de décalage de 2 semaines de la période de chasse du lièvre (qui serait donc ouverte de début novembre à la fin décembre) sera présentée à l'Administration pour la saison 2023. Il conviendra au futur conseil d'administration de se prononcer sur ces différents projets.

Concernant la gestion des prédateurs

Je profite de cette occasion pour saluer le travail au quotidien de nos gardes-chasses et piégeurs, leurs actions sont indispensables. Sans leur implication nos territoires de plaine perdraient une grande partie de leur intérêt, et la chasse du petit gibier déclinerait inexorablement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la liste des ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) sera renouvelée l'année prochaine.

Il est donc d'ores et déjà important et indispensable de faire remonter à la Fédération ou à l'Association des piégeurs toutes constatations de dommages causés par des espèces que nous souhaitons continuer à réguler par piégeage ou par tir. Ceci concerne le Corbeau freux, la Corneille, la Fouine et le Renard.

Nous vous rappelons que 1 500€ sont accordés annuellement aux GGC qui en font la demande pour la prise en charge du matériel de régulation acheté par leurs membres. Le stock de Géotrappeurs subventionnés est à présent épuisé. Vous avez été nombreux à vous en équiper. Mais devant l'augmentation exponentielle du prix des carburants et le débat jamais refermé

sur la bienveillance animale, la commission a émis le souhait de continuer à favoriser l'acquisition de dispositifs de surveillance à distance des pièges. Une nouvelle génération d'appareils a vu récemment le jour, plus compacte, sans batterie à recharger et d'une durée de vie de 3 ans minimum. Géolocalisables et pilotés par une application sur smartphone, ces dispositifs alertent le piégeur du déclenchement du piège. Plus besoin de visite quotidienne de la plupart des types de pièges, plus grande efficacité du piégeage car moins de dérangements.

Et enfin, des animaux qui restent moins longtemps pris au piège et qui le cas échéant pourront être plus rapidement relâchés dans le cas où ils appartiendraient à une espèce non piégeable. Un appel d'offre sera émis auprès de la Société Bayer Environnement pour l'acquisition de Digitrap, sous réserve d'approbation par le futur conseil d'administration.

Il me reste à remercier les membres de la Commission Petit Gibier et Biodiversité pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrain. Merci également au Directeur et aux techniciens pour leurs précieux conseils et au personnel administratif pour la mise en place et le suivi des différentes actions et projets. Ainsi qu'à notre président Gérard Lang et l'ensemble de son conseil d'administration pour leur confiance répétée au fil des années.

Pour conclure, je tiens à tous vous remercier de votre engagement au quotidien sur vos territoires.

La dernière campagne télévisée de la Fédération Nationale des Chasseurs nous présente comme des passionnés de Nature, dévoués, concernés par la sauvegarde et l'amélioration de la Biodiversité, et fiers d'être avant tout Chasseurs.

Aussi j'émetts le vœu que toutes les bonnes volontés se réunissent et agissent de concert au service de nos belles chasses de plaine.

Votre Fédération des Chasseurs, et sa Commission Petit Gibier, feront tout pour vous soutenir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle et excellente saison de chasse.

Résultat du **vote des résolutions**

Vote et dépouillement du vote en présence d'un huissier de justice.

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 7285 et 7657

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2021 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2020 au 30/06/2021)	85,9 % 6260	14,1 % 1025	591
Approbation du budget prévisionnel Approuvez-vous le budget 2022/2023 ? (du 01/07/2022 au 30/06/2023)	86 % 6322	14 % 1025	529
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 97,8 % 7488	79 € 2,2 % 169	79
Choix du montant « Suivi de territoire » Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 95,8 % 7112	0,18 € 4,2 % 311	364
Choix du montant « FARB » Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 95 % 7089	0,36 € 5 % 373	395





Dépouillement du vote sous l'œil attentif des scrutateurs



Vote du nouveau Conseil d'Administration

Vote et dépouillement du vote en présence
d'un huissier de justice.

Élection – Nombre de voix exprimées : 8103

Liste Jean-Brice de Turckheim **3438** (42,43%)

Liste Frédéric Obry **4665** (57,57%)

La liste conduite par M. Frédéric Obry est élue avec 4665 voix représentant un score de 57,57% sur les voix exprimées.



Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.



Exposition de trophées 2022

un cru exceptionnel

Lors de l'inauguration officielle de l'exposition des trophées de cerfs et de daims 2022, le Président de la FDC 67, Frédéric Obry, après avoir salué l'assistance comprenant les personnalités invitées, les locataires et les chasseurs des différents lots à cervidés, a rapporté et analysé les résultats des tirs de la saison de chasse achevée le 1er février dernier, secteur par secteur, puis au niveau départemental. Voici son intervention.

Pour la saison écoulée, j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de nos actions en matière de grand gibier. En ce qui concerne le plan de chasse du département, cette saison 2021-2022 nous donne un résultat quantitatif de 1 865 grands cervidés prélevés (C1, B, FC) soit 91% du minimum contractuel de 2 053 animaux. Ils concernent le tir de 322 C1, 758 Biches et 785 Faons de cerfs. Par ailleurs, 14 CI et 234 C3 de la catégorie mâle ont été prélevés. Au total, ce sont donc 2 113 grands cervidés qui figurent au tableau de chasse de la saison écoulée.

Sur le plan départemental, **le secteur 1** (Ingwiller), avec 75 animaux prélevés pour une surface de 40 728 ha et pour un mini de 70 réalise un



*Frédéric Obry,
président de la FDC 67*

score de 107,14 %. La faible densité de la population de grands cervidés est manifeste depuis 3 ans.

Le secteur 2 (La Petite Pierre), sous réalise avec 278 réalisations pour 25 288 ha, sur un minimum de 375 (74,15%). La situation semble indiquer une forte décrue de la



Préparation des trophées

population. La majorité des lots est concernée par cette diminution hors Réserve Naturelle de Chasse de la Petite Pierre.

En ce qui concerne **le secteur 3** (Saverne), le tableau de 461 cervidés pour une réalisation de 97,05% (mini à 475) maintient un niveau de réalisation élevé sur cette zone de 23 170 ha. Le maintien d'une pression forte sur cette population semble obtenir l'assentiment de tous les acteurs de terrain.

Pour **le secteur 4** (Donon-Vallée de la Bruche), la réalisation de 460 cervidés pour un résultat de 96,44% du minimum de 477 a permis un rebond des prélèvements sur cette zone de l'observatoire du Donon.

Le secteur 5 (Obernai-Barr-Rosheim) avec 377 réalisations soit 95,69% du mini présente un déficit de 16 animaux mais améliore son score de l'année passée. L'augmentation des prélèvements trouve son origine dans la reprise de certains lots déficitaires par le passé

Le secteur 6 (Andlau-Steige-Haut Koenigsbourg) présente à nouveau un déficit important de 61 cervidés avec une réalisation de 201 animaux, soit 76,72% du minimum. À l'évidence, les non

réalisations répétées depuis plus de dix ans semblent prouver une impossibilité de trouver un compromis acceptable pour les chasseurs de terrain.

Enfin, pour **le secteur 7** (daims), la réalisation de 91 animaux sur les 118 fixés au minimum engendre un déficit de 27 animaux pour un taux de 77,12% du minimum. Nous avons la confirmation de la réduction de la population de daims de l'Illwald. Par ailleurs, l'absence de collisions automobiles-daims au cours de la saison écoulée nous conforte dans ce diagnostic

Il est évident que les plans de chasse des saisons à venir auront à tenir compte de la situation actuelle de cette population.

Un mot des cerfs et daims prélevés la saison écoulée;

233 cerfs coiffés de catégorie C3 ont été prélevés pour une attribution de 615. 14 CI (cerfs indifférenciés) ont été prélevés pour 111 attributions. 7 daims de catégorie D3 ont été prélevés sur 19 attribués. 4 DI (daims indifférenciés) l'ont été sur 30 attribués.

210 C3 ont été présentés à la Commission de jugement des trophées.

23 trophées n'ont pas été apportés et font l'objet d'un retrait de 2 bracelets C3 pour chaque cerf non présenté.

Sur l'ensemble des cerfs coiffés jugés :

- 163 ont été jugés justifiés (77,62 %)
- 32 ont été classés en tirs injustifiés (15,24 %)
- 15 ont été jugés litigieux (7,14 %)

Il s'agit là de notre meilleur millésime depuis l'instauration du tir qualitatif.

En ce qui concerne les daims, 7 D3 ont été présentés dont :



- 5 D3 justifiés (71,43 %)
- 2 D3 injustifiés (28,57 %)

L'espèce Chevreuil se porte bien, très bien même. Avec près de 25 000 attributions, cette population confirme son implantation et sa vitalité dans tous les secteurs du département.

Enfin, le Sanglier

Sus Scrofa est l'ESOD le plus chassé et prélevé de notre département.

Avec plus de 22 000 tirs à un niveau record, sans compter les pertes extracynégétiques, cette espèce constituera sans aucun doute notre problématique pour les années à venir.

Je ne pourrai que trop vous recommander une pression de tous les moments dans les prélèvements tout simplement pour vous éviter une facture dégâts trop salée pour les saisons à venir.

Après la présentation de son rapport, le Président, en compagnie de la rédactrice en chef d'IC 67, remet leurs prix aux lauréats du concours photos et chacun s'accorde à dire que les photos primées sont exceptionnelles et que cette exposition est décidément un bon cru.

Un plan de chasse « biologique » basé sur l'âge (depuis 1994)

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs *dont*:
 - 1/3 de daguets d'un an
 - 2/3 de cerfs de 8 ans et plus



Vers un plan de chasse bio-économique

Le plan de chasse a évolué pour tenir compte des dégâts d'écorçage occasionnés par des groupes de mâles sub-adultes. (SDGC 12/18).

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches
- 1/3 de cerfs

dont

C1 : 50% de daguets d'1 an
C3 : 50% de cerfs de 10 ans (avec tolérance de 2 ans)

La signification des points de couleur

● Pastille verte

- Critère d'âge «7-8» «8-9» «9-10» ans et plus.
- Critère chasseur : moyenne de la longueur des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm.

● Pastille jaune

- Estimation de l'âge «6-7» ans. L'âge sera précisé ultérieurement par les cernes de ciment.

● Une pastille rouge

- Estimation de l'âge «4-5 ans», «5-6 ans»

●● Deux pastilles rouges

- Estimation de l'âge «2-3 ans», «3-4 ans» (facilement reconnaissable)

En règle générale, il sera proposé une attribution minorée de 1 C3 pour chaque point rouge l'année suivante.

Une exposition impressionnante

Nombre de trophées de C3 exposés : **233** (184 en 2019)

Nombre de cerfs de 8 ans et plus : **163**

Nombre de tirs justifiés : **plus de 77,2%.**

Nous ont honorés de leur présence et de leur intervention

- M. Pierre Gross, Maire de Geudertheim,
- Mme Martine Wonner, Députée,
- Mme Pauline Jung, Conseillère régionale, représentant M. Jean Rottner,
- M. Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin,
- M. Georges Schuler, Maire de Reichstett et Conseiller régional,
- M. Gérard Stutzmann, Maire de Durstel,
- M. Jean-Pierre Nickles, Maire de Berg,
- M. Kurz Soren, Président de l'AINC,
- M. Rolf Henner, du Ministère de l'environnement Allemand,
- M. Philippe Wolff, représentant le DDT Nicolas Ventre,
- M. Pierre Criqui, Président du FIDS,
- M. Jean-Luc Ries, Président du Groupement des Officiers de l'ouveterie,
- M. Désiré Jehl, Louvetier,
- M. Michel Vital, de l'AFMT (cotateurs).



M. Claude KERN,
Sénateur du Bas-Rhin



Mme Pauline JUNG,
Conseillère régionale



Pierre Criqui,
Président du FIDS



Pierre Gross, Maire
de Geudertheim

Évolution du plan de chasse quantitatif

	18/19	19/20	20/21	21/22
1/3 faons	754	751	705	767
1/3 biches	700	684	753	740
1/3 cerfs	481	476	530	545
dont				
• 1/2 C1	296	258	324	317
• 1/2 C3	185	188	205	228
Total	1935	1911	1988	2052

*Y compris erreur de tir

Réalisations C1, biches et faons par rapport au minimum

Cerfs	Zone 1+2	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
S1	Niederbronn	96	79%	68	62%	75	107%
S2	LPP	346	95%	320	86%	245	73%
S3	Haslach	422	96%	476	108%	444	93%
S4	Donon	404	85%	401	84%	454	95%
S5	Champ Feu	316	84%	327	83%	376	95%
S6	Ungersberg	153	58%	191	73%	200	76%
1-6	Zone 1-6	1737	83%	1783	87%	1837	89%

Daims		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
S7	Sélestat	90	68%	130	81%	101	86%

2021-2022 — Répartition des tirs par classe d'âge des cerfs (hors daguets et C4) d'après l'usure dentaire (zones à cerfs GS 1 à 6)

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10 et +
Nombre de tirs	19	1	4	8	15	163			

Tirs justifiés:	163
Tirs litigieux:	15
Tirs injustifiés:	32

Ces chiffres vont encore évoluer lorsque les résultats des études des cerfs de cément seront connus

2021-2022 — Répartition des tirs par classe d'âge des daims (hors daguets) d'après l'usure dentaire

Âge	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8 et +
Nombre de tirs	0	2	0	0	5		

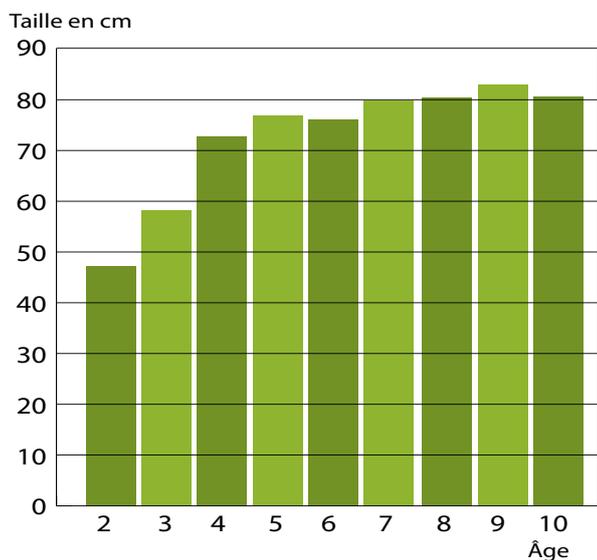
Tirs justifiés:	5
Tirs litigieux:	0
Tirs injustifiés:	2



Les cornistes de l'ABRCGG

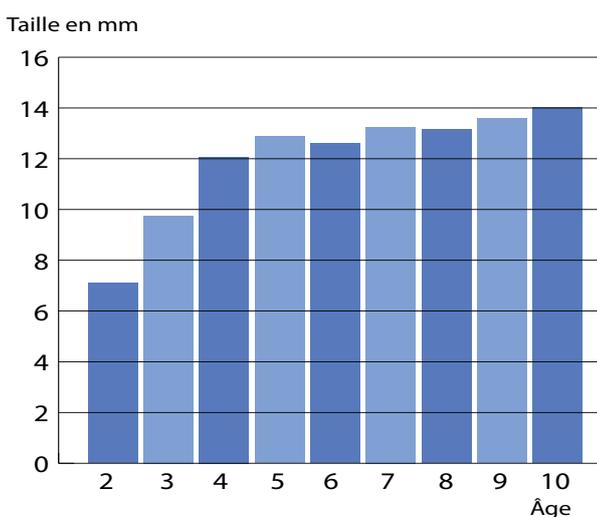
De bons indicateurs de l'âge du cerf des Vosges

Longueur moyenne des merrains



Les cerfs possédant une longueur moyenne des merrains de 84 cm et une circonférence moyenne de 14 cm à 1/3 des merrains ont les caractéristiques des cerfs de 10 ans et plus.

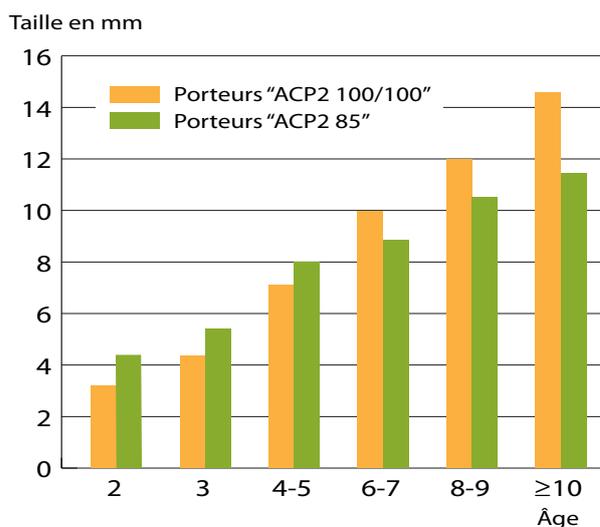
Circonférence moyenne à 1/3 du merrain



Les cerfs possédant une longueur de 84 cm pour les merrains et 14 cm de circonférence à 1/3 des merrains ont vraisemblablement déjà transmis leurs gènes aux générations suivantes. Leurs tirs n'auront pas d'influence significative sur la variabilité génétique.

Deux stratégies de croissance des bois en fonction de l'âge

Les individus à « croissance lente » (*jaune*) portent moins de cors à 2, 3 et 4 ans que les individus à « croissance rapide » (*vert*). Par contre les jaunes portent 14 cors en moyenne à 10 ans. En tirant les petits 6 ou les petits 8 de 2 ou 3^{ème} tête (*jaune*) (souvent dits malvenus), on se prive des grands 14 cors à 10 ans et plus. (Hartl et al. - 1995)



REMISE DES PRIX POUR LE CONCOURS PHOTO



Alexandra Dick et Frédéric Obry remettent son prix à Lionel Salvaire, lauréat du concours dans la catégorie « Insolite »

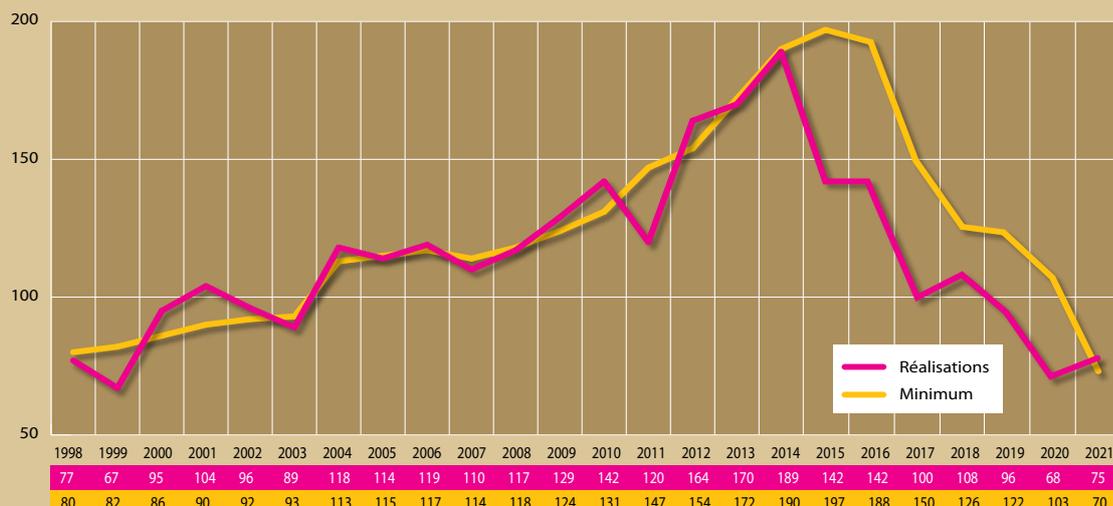


Le grand prix pour la photo « Faon et digitale » et le premier prix dans la catégorie « Scène de chasse » pour la « Martre en chasse » sont remis à M. Arnaud Fassnacht

Les plans de chasse par secteur

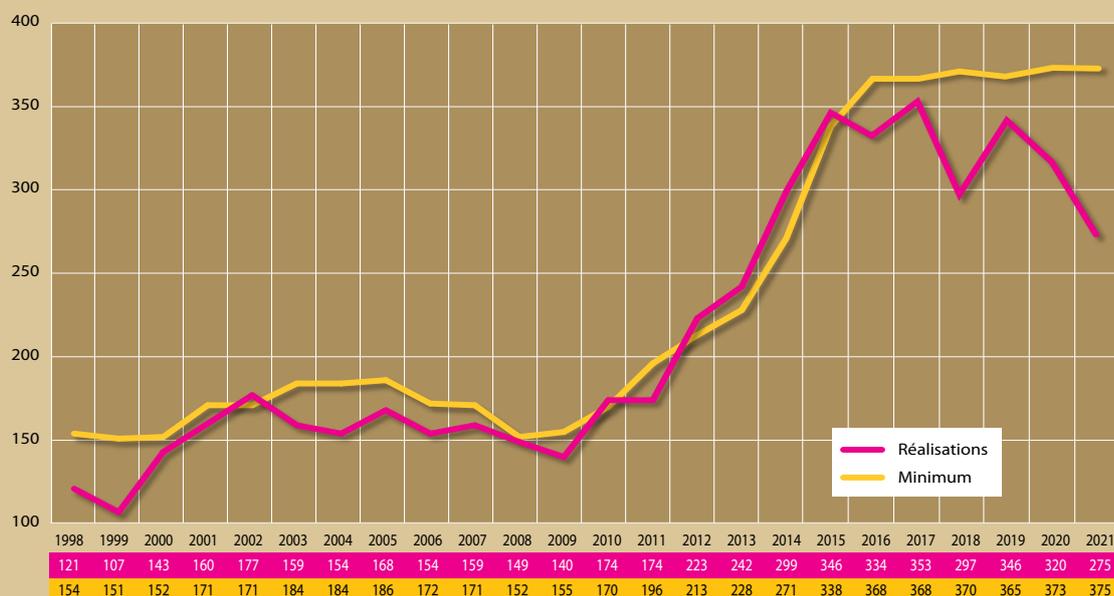
SECTEUR 1 PLAN DE CHASSE SUR 24 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



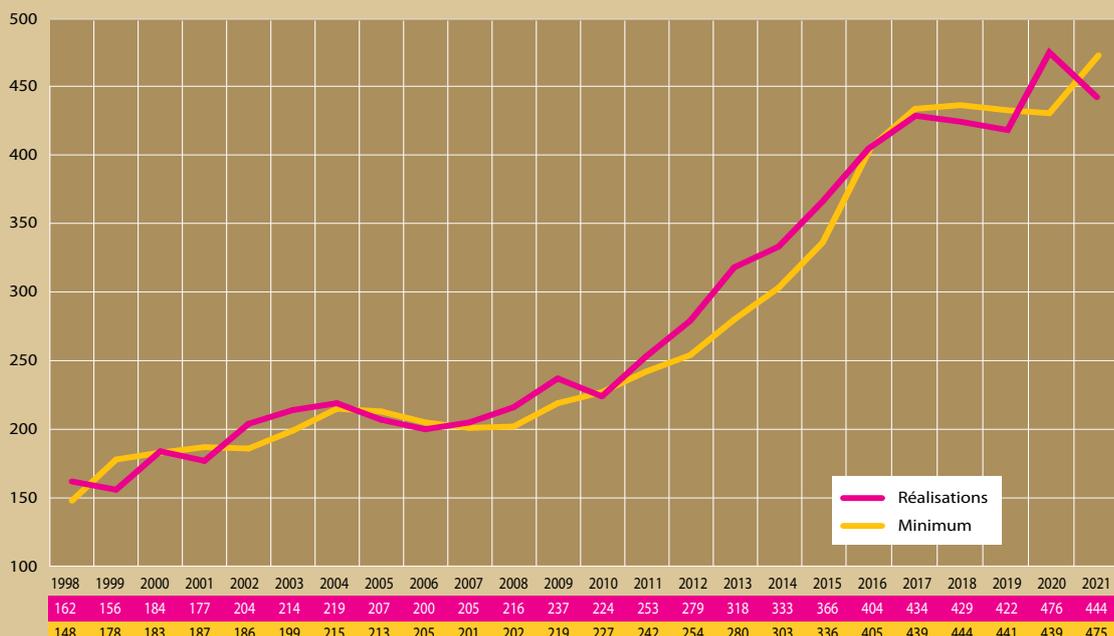
SECTEUR 2 PLAN DE CHASSE SUR 24 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



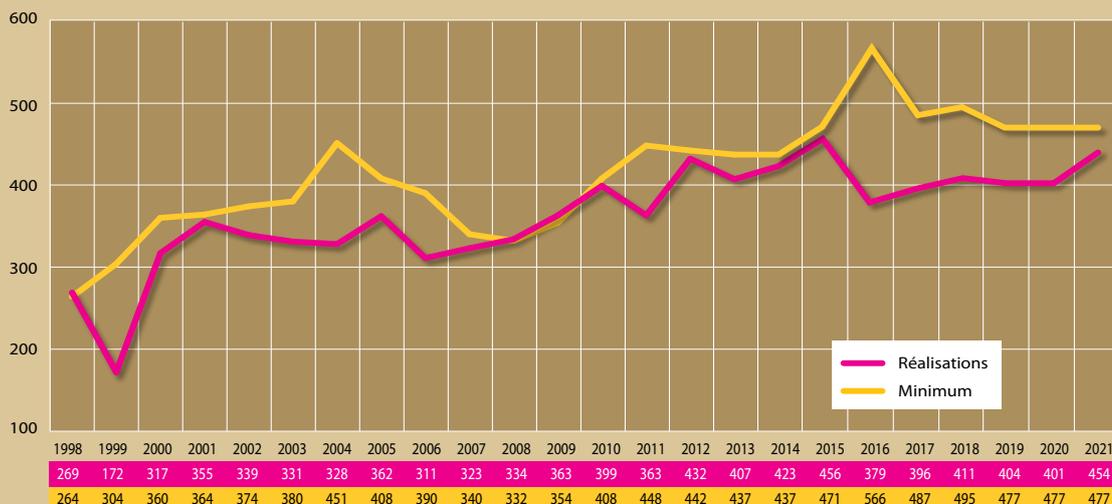
SECTEUR 3 PLAN DE CHASSE SUR 24 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



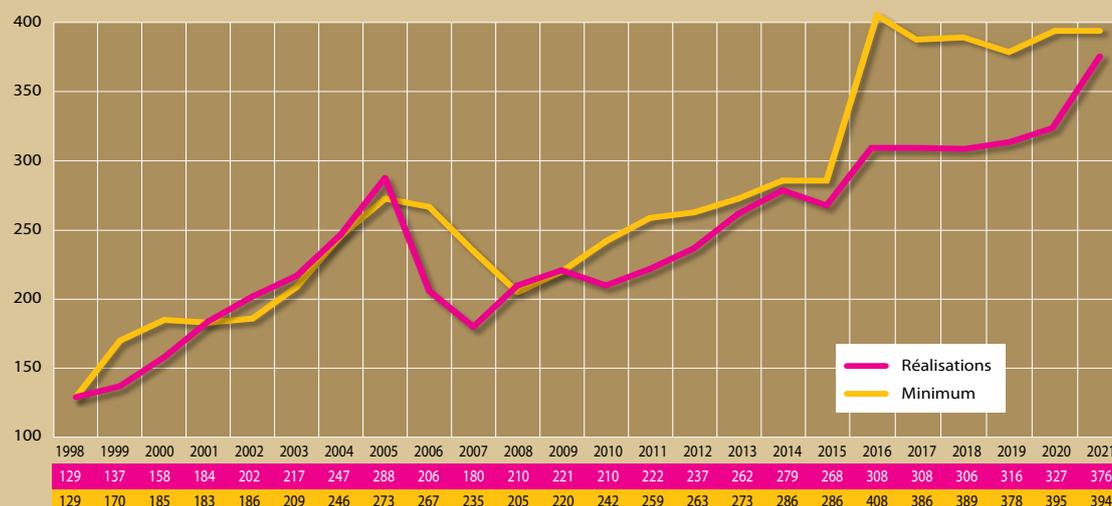
SECTEUR 4
PLAN DE CHASSE
SUR 24 ANNÉES
(C1 - BICHE
BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



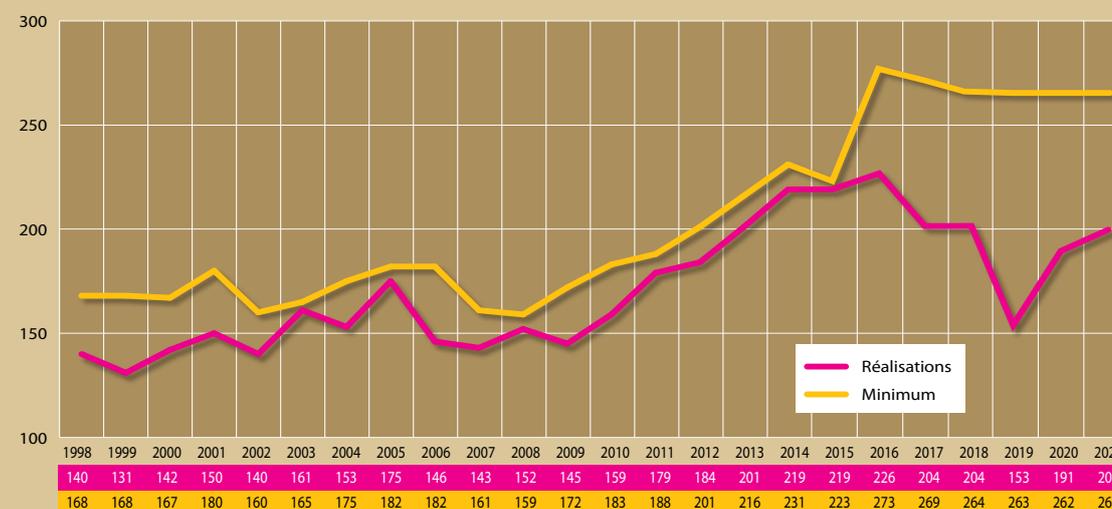
SECTEUR 5
PLAN DE CHASSE
SUR 24 ANNÉES
(C1 - BICHE
BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



SECTEUR 6
PLAN DE CHASSE
SUR 24 ANNÉES
(C1 - BICHE
BICHETTE - FAON)

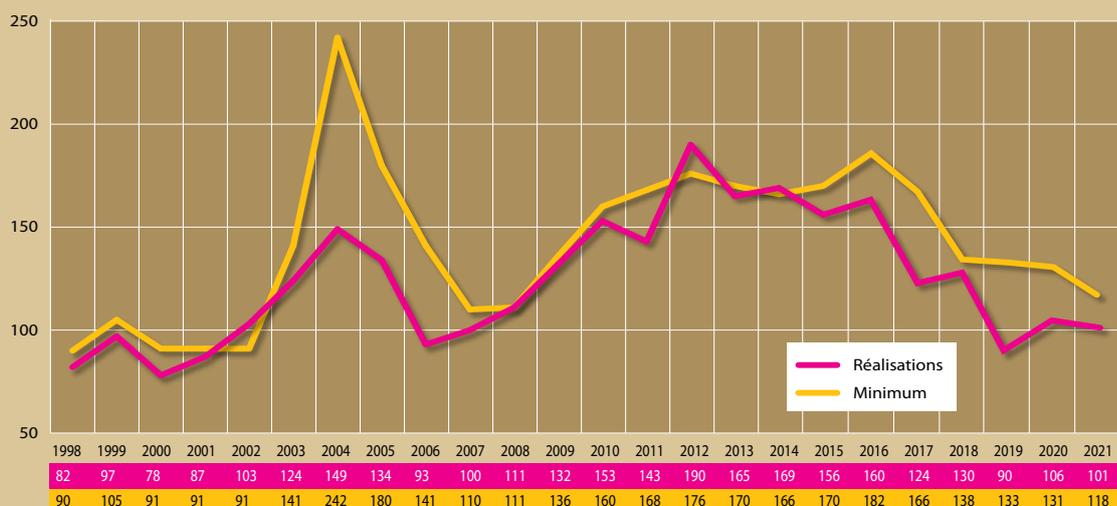
Sans commentaire



Les plans de chasse par secteur (suite)

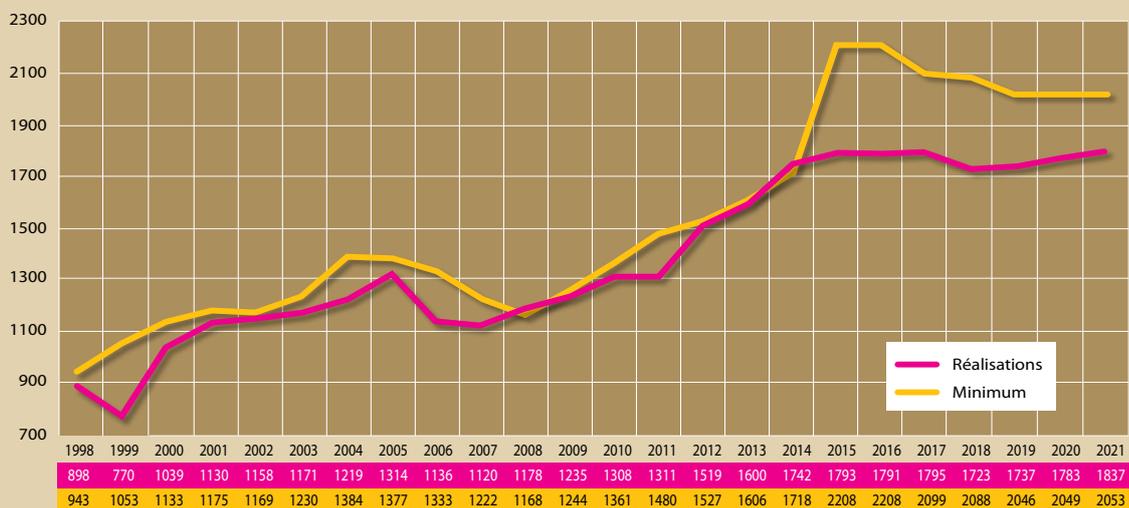
SECTEUR 7 PLAN DE CHASSE SUR 24 ANNÉES (D1 - DAINE DAINETTE- FAON)

Sans commentaire



TOTAL POUR LE BAS-RHIN PLAN DE CHASSE SUR 24 ANNÉES (C1 - BICHE BICHETTE - FAON)

Sans commentaire



Mme la Députée Martine Wonner, bien entourée par Désiré Jehl et Gérard Lang

Championnat de France d'imitation du brame

Un brameur bas-rhinois distingué



Les lauréats – de gauche à droite: Alfred Bour, Virgile Parpinelli, Pierre Schmidt

Le 24 avril 2022, l'auberge du Kiboki à Turquestein abritait le 8^e championnat de France d'imitation du brame du cerf. Sept challengers se sont affrontés sur 3 mises en situation: deux cerfs de force égale, un dominant en présence de biches et un cerf vainqueur d'un combat. Devant un public de connaisseurs particulièrement attentionné et chacun son tour, les compétiteurs se sont appliqués à reproduire, avec plus ou moins de bonheur et à l'aide d'appeaux en tous genres – allant du simple tuyau de plomberie au coquillage – le raire de *Cervus Elaphus*.

Chaque note décernée par un jury composé de 3 spécialistes (à l'aveugle) était saluée par des murmures approbateurs de l'assistance. Aux points, le vainqueur est le tenant du titre Virgile Parpinelli, venu d'Auvergne, le deuxième est le Rédingeois Alfred Bour et le troisième le bas-rhinois Pierre Schmidt. Le trio participera au championnat d'Europe d'imitation de brame du cerf les 11 et 12 juin à Dortmund en Allemagne. Cette belle journée pluvieuse a démarré par une exposition d'objets réalisés avec des bois de cerf, et a été ponctuée par des fanfares jouées par les sonneurs de Mollkirch.

Le truculent Bernard Lazarus a ensuite présenté et commenté le film qu'il a coréalisé avec son épouse Fabienne «*Et que vive le cerf!*» et la manifestation s'est terminée par une initiation d'imitation du brame par des amateurs-spectateurs, provoquant parfois l'hilarité de la salle.



Pierre Schmidt





Louis XIV la chasse et le métier de roi

**A l'instar de tous les rois de la dynastie des Bourbon,
Louis XIV fut un chasseur passionné.**

Avant d'être un loisir voire une passion, la chasse apparaît comme une activité inséparable du « *métier du roi* ». Le roi de France doit faire preuve de courage, de sang-froid, se montrer adroit en équitation et au tir. La chasse est considérée comme un exercice sain qui distrait le roi des pesanteurs du pouvoir.

L'initiation à la chasse commence dès les jeunes années du prince. Louis XIV (1638-1715) débute à l'âge de 11 ans, le jour de la saint Hubert 1649. A cause du mauvais temps, la

chasse se déroule dans les jardins du Palais-Royal au cœur de la capitale. Le très jeune roi est accompagné de plusieurs aristocrates tandis que le cardinal Mazarin reste dans son carrosse. Louis XIV à cheval poursuit d'abord un lièvre qui se dérobe dans un tronc d'arbre creux, puis une biche et enfin un sanglier. Après cette première expérience, le roi conservera toujours ce goût pour la chasse y compris lors des périodes de deuil et de guerre. En 1683, trois jours après le décès de la reine, il chasse à Fontainebleau, tombe de cheval et se démet le bras.

Une passion royale

Louis XIV nourrit une véritable passion pour tous les types de chasse : il court le loup, le lièvre, le daim, le sanglier et bien sûr le cerf avec ses meutes. Il prend le même gibier avec des lévriers dans des toiles et fait voler les oiseaux de ses fauconneries. Le roi court le cerf au moins une fois par semaine. Après une réunion de travail, il aime à prendre l'air, à sortir chasser dans les bois. Il lui arrive de faire deux chasses dans la même journée. Ainsi, le 5 mars 1688, le roi court le cerf avec des chiens, puis va à la

chasse au tir. A plusieurs reprises, il expose sa vie en servant des animaux aux abois. En 1685, il est chargé par un sanglier furieux. Il fait parfois des chutes dangereuses et la fréquence des accidents autour de lui prouve que les chasses royales sont épuisantes.

Un loisir qui rythme la vie de la cour

Les équipages royaux répondent en tous points à la magnificence caractéristique du grand roi. Louis XIV fixe en 1661 la tenue avec un justaucorps bleu galonné d'or et d'argent, des parements et poches écarlates, des gants frangés d'or, des bottes à chaudron et un chapeau à plumes puis plus tard un tricorne. La vénerie royale occupe 200 personnes. Elle comprend la grande vénerie, un équipage pour le chevreuil, un équipage de chiens d'Ecosse pour le lièvre, un second équipage pour le lièvre et le renard, le service des toiles, un équipage spécifique pour le loup, les lévriers et la grande fauconnerie. Louis XIV fait construire à Versailles et à Fontainebleau des chenils des-



tinés au logement des officiers de la vénerie et aux équipages. Le roi convie les dames de la cour aux parties de chasse qu'elles suivent à distance dans des voitures, parfois passionnément comme sa belle-sœur, la princesse palatine. Louis XIV chasse quelquefois à Chambord et à Com-

piègne, mais il préfère largement la vaste forêt de Fontainebleau et les bois de Versailles. À Fontainebleau, tous les courtisans peuvent prendre part à la chasse à courre alors qu'à Versailles le roi choisit ses invités.

immense palais à la mesure de la puissance de la France. Chantier permanent, le château est considérablement agrandi. Louis XIV aménage le parc avec des jardins dédiés à la promenade et les bois



Versailles ou le destin royal d'un relai de chasse

En 1623, Louis XIII fait construire un modeste pavillon de chasse en brique et en pierre dans les bois giboyeux de Versailles. Après sa mort, le petit relai de chasse tombe dans un oubli relatif. Le jeune Louis XIV s'y rend en avril 1651 pour une première partie de chasse. Quelques dîners y sont organisés au cours des années suivantes. En novembre 1652, le roi âgé de 14 ans, accompagné de son frère et d'une partie de la cour, va « *prendre le divertissement de la chasse à Versailles* ». Il y retourne à plusieurs reprises durant sa jeunesse, même s'il préfère alors aller chasser à Vincennes.

Ce n'est qu'après son mariage en 1660 que le jeune roi redécouvre Versailles qui reste un lieu d'agrément, où des fêtes sont données dans les jardins, tandis que le Louvre demeure la résidence royale. En 1682, Louis XIV décide d'installer officiellement la Cour et le pouvoir central à Versailles. Le roi transforme le modeste pavillon en un

voisins pour les chasses. Il privilégie la forêt contiguë de Crouy d'une superficie de 8 600 hectares qui devient le domaine de Marly. Le parc traversé par de larges allées est entouré d'une enceinte de 3 m de hauteur et de 43 km de long. Seuls les courtisans dûment choisis sont invités aux chasses royales de Marly, Louis XIV indiquant ainsi ses faveurs. Malgré son âge avancé et ses infirmités, Louis XIV continue de chasser. Septuagénaire, perclus de goutte, le roi suit désormais sa meute dans une calèche légère. Louis XIV participe ainsi à Marly à sa dernière chasse à courre le 9 août 1715 trois semaines seulement avant sa mort. Huit jours auparavant, il avait chassé à tir pour la dernière fois. Cette passion pour la chasse est transmise à ses fils et ses petits-fils. Parmi les princes, le chasseur le plus passionné fut le Grand Dauphin, son fils aîné, qui chassait tous les jours, par tous les temps, en particulier la chasse au loup.

Philippe Jéhin

Focus sur le petit gibier GGC Ackerland-Kochersberg

Le 25 mars dernier, les locataires du GGC Ackerland-Kochersberg se sont réunis pour l'AGO annuelle. Lors de son allocution de bienvenue et après avoir salué les diverses personnalités présentes, le président Roland Vetter a demandé que les interventions qui suivront la partie statutaire soient courtes, concises et pertinentes si possible... Sourires dans la salle pour qui connaît la propension de certains au bavardage... Roland Michel, secrétaire du GGC depuis sa création présente sa démission et propose que sa fille Maryline le remplace.

Le Président des piégeurs, Philippe Krauth, rappelle les règles du piégeage du sanglier : possible uniquement dans des zones où le tir est impossible.

Elle est élue au comité à l'unanimité et chacun, et plus particulièrement les membres du bureau, salue Roland pour



son travail et son investissement de longue date. Après la partie statutaire, le président Vetter revient sur les actions menées ces deux dernières années, limitées compte tenu des restrictions liées au Covid, et les projets pour les mois à venir. Projets récréatifs avec l'organisation d'un ball-trap, suivi d'un BBQ, ou d'actions à mener sur le terrain avec le renforcement des populations de perdrix grises par des lâchers de repeuplement et de régulation des ESOD. Philippe Krauth, président des piégeurs, intervient sur la problématique des dégâts de sangliers et de corvidés. Il rappelle les règles du piégeage du sanglier (possible uniquement dans des zones où le tir est impossible) et suggère

aux locataires d'inviter les nouveaux chasseurs pour la régulation à tir des corvidés.

Jean-Luc Ries revient sur les règles de sécurité que chacun doit observer scrupuleusement afin de limiter au maximum les accidents.

L'éthique du chasseur lui interdisant de laisser souffrir un animal, Albert Hammer, président de l'UDUCR, exhorte les membres de l'assemblée à faire systématiquement un contrôle de tir et appel à un conducteur de chien si un animal a été blessé et n'est pas retrouvé de suite. Avant la clôture de l'AG, la parole est

Albert Hammer, Président de l'UDUCR, exhorte les membres de l'assemblée à faire systématiquement un contrôle de tir pour ne pas faire souffrir un animal



donnée à Pierre Criqui, président du FIDS, qui après avoir fait un rapide point sur la situation des dégâts, répond aux interrogations des locataires. Suivra un débat passionné... qui se poursuivra encore durant le repas. ●



Assemblée Générale du GGC Plaine de la Bruche

Les membres du GGC Plaine de la Bruche se sont réunis en assemblée générale, à Kirchheim, le 31 mars 2022. D'entrée, Aliette Schaeffer, Présidente, a salué les invités et les locataires qui ont répondu nombreux. Elle a exprimé sa satisfaction de pouvoir à nouveau se retrouver après une interruption de deux ans, suite à la pandémie.

Dans son discours, elle a retracé l'activité durant ces deux années difficiles.

Elle n'a pas manqué de remercier M. le Président Gérard Lang qui par sa pugnacité et avec l'aide de notre Président National, a obtenu l'autorisation de sortie pour chasser le sanglier et ce, au grand dam des autres utilisateurs de la nature. Les lâchers de canards n'ont pu avoir lieu, en raison du confinement.

La Présidente a rappelé que les espèces ESOD définies par l'arrêté triennal, sont la fouine, le renard, le corbeau freux et la corneille.

La Présidente a mis l'accent sur le respect des mesures de sécurité et dans cet ordre d'idées, le Comité a décidé d'acquiescer, grâce à une subvention de la fédération, des panneaux « Chasse en cours » qui seront distribués aux locataires au prorata de leur surface. Elle a évoqué l'opération Perdrix menée par la fédération pour la 3^e année consécutive. Elle a rappelé que les espèces ESOD définies par l'arrêté triennal sont la fouine, le renard, le corbeau freux et la corneille. Pour l'avenir de tir de



ces espèces, il y a lieu d'encourager toute personne ayant subi des dégâts d'en faire impérativement la déclaration pour éviter que dans un avenir proche, elles pourraient finir par être classées espèces protégées. Ce qui serait une catastrophe pour le petit gibier. Elle salue l'action du FARB, déjà présent sur plus de 210 communes du département, incitant les locataires ayant connaissance d'une parcelle qui pourrait faire l'objet d'une acquisition ou d'une location, d'en informer Nicolas Braconnier.

Sur le plan statutaire, le Comité sortant a été réélu à l'unanimité et est renforcé par un nouveau membre en la personne de Patrick Clauss.

Ensuite, la Présidente a donné la parole aux intervenants.

M. Philippe Krauth, Président des piégeurs a rappelé qu'il est indispensable de faire remonter tous les dégâts causés par les ESOD, estimant que le statut du renard est particulièrement préoccupant pour les chasses de plaine. Il est donc capital de présenter à l'Administration un dossier étayé par des arguments solides.

M. Rudy Scheuer, Président du GGC Sauer Moder rappelle, en tant qu'expert de l'agro-alimentaire, les règles d'hygiène qu'il est impératif de respecter en matière de traitement de la venaison.

M. Pierre Schmidt, brameur à ses heures a ravi l'assistance par une démonstration de ses talents et nous a donné rendez-vous pour le championnat de France d'imitation du brame qui se déroulera à l'auberge du Kiboki à Turquestein, le 24 avril prochain.

M. Gérard Lang a retracé ses actions menées durant ses 18 années de présidence et a remercié tous les chasseurs présents pour leur confiance. L'assistance lui a témoigné sa reconnaissance par des applaudissements nourris. Rendez-vous a été pris pour le dimanche 15 mai à l'étang de pêche d'Avolsheim pour une journée festive (Pêche et Sanglier à la broche).

La soirée s'est terminée en toute convivialité autour d'un repas.

Assemblée générale du GGC Ungersberg et Haut-Koenigsbourg



A lors que le nouveau comité de la FDC 67 prenait ses marques après une période électorale engagée, nombreux étaient les chasseurs présents à notre rendez-vous annuel. Villé nous ouvrait grand ses portes ce samedi 30 avril 2022.

Après la minute de silence en hommage à nos disparus, ponctuée d'une sonnerie de circonstance interprétée par les cornistes de l'ABRCGG, le président M. Christian Muller donna la parole à M. Lionel Pfann, maire de Villé, qui nous fit un accueil enthousiaste et bienveillant, félicitant Christian Muller de rassembler et fédérer la jeunesse autour de la pratique cynégétique, ce qui « à l'identique de la gestion communale, permet d'assurer le présent et d'anticiper l'avenir ».

Entouré de quelques membres du nouveau comité de la FDC 67, Christian Muller exprima son entière gratitude envers les adjudicataires et chasseurs du GGC qui par leur soutien ont très largement contribué à l'élection des nouveaux représentants de la FDC 67. « Soyez assurés que tous, nous saurons

vous représenter avec force et détermination. Gardons à l'esprit les objectifs qui nous animent :

- *sachons accueillir les jeunes : depuis peu, le permis de chasser est gratuit pour les moins de 30 ans.*
- *Soyons intransigeants au niveau de la sécurité.*
- *Veillons au respect de la nature.*
- *Poursuivons nos efforts pour expliquer nos actions ».*

Avec reconnaissance et au nom des membres du GGC, Christian Muller rendit un vibrant hommage à M. Gérard Lang pour ses 18 années d'investis-

tissement au bénéfice de la chasse bas-rhinoise. Il salua aussi M. Albert Zimmermann, M. Michel Gewinner et M. Jean-Daniel Fritsch, membres fondateurs de notre G.G.C.

L'A.G. statutaire fut menée tambour battant. L'on retiendra que les projets 2022-2023 seront consacrés à l'information, à l'entraînement au tir et que la messe de Saint Hubert, désormais traditionnelle, se tiendra le samedi 19 novembre 2022 à Triembach-Au-Val. Après plusieurs exposés, la réunion se termina avec la projection d'un film de M. Bernard Lazarus consacré à la



Christian Muller et le Maire de Villé, M. Lionel Pfann

sécurité. Et c'est au rythme de la fanfare «*Zum essen*» que les participants ont rejoint la salle communale de Triembach-Au-Val pour se retrouver, se restaurer et «*refaire la chasse*» en toute convivialité.

Le compte-rendu complet étant disponible sur le site du GGC:
<https://ggc-ungersberg-haut-koenigsbourg.fr/a-g-2022-a-ville>

Quelques extraits des différentes interventions

M. Eric Trendel, secrétaire du GS 6, rappela que le minimum n'a jamais été réalisé dans notre GGC.

« Les lots du GGC 6 font partie de la Zone à Enjeux Régionale (ZER) où le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique est prioritaire. Les chevreuils participent largement aux dégâts en abrutissant les jeunes pousses. Montrons notre volonté d'améliorer l'équilibre forêt-gibier. Augmentons la pression sur le chevreuil et établissons des demandes de plan de chasse cerfs réalisables. »

M. Christian Muller

« Le chamois a sa place dans notre région. Après le bracelet indifférencié instauré avec l'aide de M. Gérard LANG, je milite aujourd'hui pour un plan de chasse quantitatif et qualitatif. La seule population de daims sauvages de France est toujours en danger. Des actions concertées avec la ville de Sélestat et l'ONF seront entreprises pour redynamiser les populations de daims de l'Illwald. »

M. Pierre Criqui, président du FIDS 67 – Le sanglier, gibier ou ESOD?

« Le chasseur local est le 1^{er} acteur de la lutte contre les dégâts. En complément, SOS dégâts met à votre disposition 60 chasseurs formés au tir de nuit, volontaires pour vous aider. Tout chasseur chassant dans le département doit participer au paiement des dégâts. Veillez à ce que vos invités s'acquittent du timbre sanglier. »

M. Christian Haessler, maire de Maisongoutte – La trame verte et bleue

« Vous êtes chasseurs et naturalistes,

je vous invite à participer aux sorties terrain du programme d'éco-territoire de la vallée. Vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la biodiversité et par conséquent de l'équilibre Sylvo-Cynégétique. En tant que particulier ou entreprise, une autre manière de nous soutenir est de faire un don déductible des impôts au fonds de dotation «*Imagine*».

M. Roland Rengert, président des forestiers de la Vallée de Villé.

« Plusieurs forêt-école ont été créées. Nous souhaitons favoriser la transmission des connaissances et permettre aux anciens d'encadrer les plus jeunes, de leur présenter l'héritage de leurs parents et de leur expliquer comment le pérenniser. »

M. Patrice Gillmann, loutetier

« Peu de dégâts dans le G.G.C. 6. Poursuivez vos efforts. J'attire votre attention sur les tirs de nuit qui nécessitent de redoubler de prudence. Par ailleurs,

une personne non agréée. »

M. Arnaud Hurstel – Les brigades vertes

« Un regroupement de communes de votre GGC, réunies dans un syndicat mixte, ont des Gardes Champêtres en commun. Agents de police assermentés, nous intervenons 7 j / 7 y compris les jours fériés avec des amplitudes horaires variables selon la saison. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de problèmes : braconnage, circulation en forêt, destruction, dépôts sauvages, etc. »

M. Philippe Krauth, président des Piégeurs 67 & Jeunes Chasseurs du Bas-Rhin

« Les piégeurs agréés sont autorisés à piéger les sangliers quand le niveau de risque est trop élevé pour les chasser sans danger. Dans ce cas, contactez-nous. L'association des jeunes chasseurs du Bas-Rhin a été créée pour compléter leur formation en continuité du permis de chasser. Si vous souhaitez intégrer



Membres du comité de la FDC 67 participant à l'AG

la communication entre les maires et les chasseurs est prépondérante. Rapprochez-vous des communes, tout le monde y gagne. »

M. Albert Hammer, président de l'UDUCR 67

« 82 recherches ont été effectuées dans le GGC 6, en progression par rapport aux années précédentes. La recherche permet aussi de ne pas abandonner d'animaux morts dans la nature. Même si vous ne trouvez pas d'indice à l'an-chuss, faites appel à un conducteur confirmé. Attention, certaines assurances ne couvrent pas les accidents survenus lors d'une recherche (qui n'est pas un acte de chasse) effectuée par

des jeunes chasseurs dans votre équipe, nous serions heureux de vous mettre en relation. »

M. Gérard Bronner, président de la SLC des 3 Massifs du Sud

« Les thèmes développés lors de notre AG ont traité du respect du gibier en collaboration avec l'UDUCR 67, de la sécurité et de la formation décennale avec M. Nicolas Braconnier. La communication auprès du grand public étant essentielle, j'avais sollicité un journaliste qui a pu témoigner de nos contraintes et de notre volonté d'être intransigeants sur les règles de sécurité, dans un article paru dans les DNA » .

La sécurité avant tout AG de la SLC des 3 Massifs du Sud



L'AG de la SLC des 3 Massifs du Sud est toujours un moment d'échanges sur l'actualité cynégétique. C'est aussi l'occasion de régler ses armes avant l'ouverture de la nouvelle période de chasse et, ce qui ne gêne rien, l'occasion de se retrouver.

En ce début d'année, les reportages traitant des accidents de chasse résonnaient douloureusement à nos oreilles. Ceux qui relataient les multiples tentatives d'interdire la chasse et de crucifier le chasseur, n'étaient pas en reste. L'ordre du jour s'imposa : la sécurité à la chasse et le respect du gibier.

Plus de 40 adhérents avaient répondu présent ce mercredi 30 mars 2022 à l'APTO de Bernardswiller.

Bien avant leur arrivée, les conducteurs de l'UDUCR 67 s'activaient pour préparer leurs interventions : montrer les effets d'un tir (éclats et ricochets) sur une carcasse de sanglier et présenter les différentes étapes d'une recherche au sang.

Ces deux démonstrations ont été suivies avec le plus grand intérêt

malgré la pluie.

Le président Gérard Bronner débuta la réunion en rappelant que l'objectif de la SLC est de « rendre la pratique de la chasse aussi agréable que possible mais avec une sécurité maximale ». Il interpella ensuite l'assemblée en demandant : « Qu'est-ce qu'un chasseur en 2022 ? Sommes-nous les monstres décrits dans la presse, sans cesse mis au banc des accusés ? Chaque accident de chasse nous renvoie à nos responsabilités. Nous nous devons d'être irréprochables et c'est pour cette raison que la sécurité est le thème principal de notre réunion. »

Il remercia ensuite très sincèrement M. Gérard Lang de son implication totale au sein de la FDC 67 et de son indéfectible soutien à notre association. Après l'AG statutaire, M. Albert Hammer rappela les règles essentielles garantissant un tir léthal sans souffrance inutile et honora les conducteurs de chien de rouge, acteurs des 1310 recherches et contrôles de tir effectués dans le Bas-Rhin, avec un taux de réussite proche de 58 %.

Ce fut ensuite au tour de M. Nicolas Bronnion, chef du service technique à la FDC 67, de tenir l'assistance en haleine.



M. Albert Hammer,
Président de l'UDUCR 67
commente et montre les éclats
résultant du tir.

Ce qu'il fit avec maestria, d'abord en détaillant les règles et contraintes du S.I.A. et ensuite en nous dévoilant les premières informations sur la formation décennale. L'attention atteignit son comble lorsqu'il aborda la sécurité. Armé de vidéos édifiantes, il nous rappela que le respect des règles de sécurité est inconditionnel et qu'il faut toujours tenir compte de l'environnement. « Vu la vitesse d'une balle (plus de 800 m/s pour un calibre 7.64), elle peut ricocher pratiquement partout et quelle que soit la matière rencontrée (sable, herbe, eau, etc.) ».

Il détailla les consignes de sécurité individuelles, hors action de chasse et pendant l'action de chasse et poursuivit par les règles de sécurité imputables à l'organisateur des battues et aux chefs de ligne. « L'assurance organisateur de chasse n'est pas un luxe, même pour les chefs de ligne ». Après avoir revu l'organisation à mettre en place en



Nora conduite par M. Jean-Marie Weissrock effectuée une recherche commentée par M. Albert Hammer.

cas d'accident pour faciliter l'intervention des secours et la conduite à tenir lorsque malheureusement ils se produisent (règles détaillées dans le petit livre vert), l'analyse du bilan complet des incidents et accidents de chasse de la période 2020-2021 nous fit prendre conscience que le pire est vite arrivé.

L'ambiance n'en était pas moins conviviale et les discussions allaient bon train pendant la collation offerte en fin de soirée. Pourtant tous avaient encore en tête la dernière question posée par Gérard Bronner « Que sera la chasse en 2030 ». Nul doute que nous aurons encore quelques batailles à mener. ●

Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.



Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues



Tir à balles réelles

- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

Tir au laser

- Carabine « laser » fournie

Sécurité

- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place



Cyné'TIR

TARIFS

Cyné'Tir

80€ pour 1 heure / pour le groupe (maximum 8 personnes)

52€ pour 1/2 heure (max. 3 pers.)

Tunnel de tir

20€ par 1/2 heure (40€ / pour 1h) avec un créneau gratuit sans rendez-vous le mercredi de 9h à 11h (Pas de possibilité de réservation en ligne pour l'instant)

Horaires d'ouverture :

Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h, le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,

Réservation

48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur www.fdc67.fr avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement sur place

RENCONTRES SAINT-HUBERT 2022

Un moment intense entre chasseurs et chiens

Le 8 octobre 2022 auront lieu les Rencontres Saint-Hubert à Obenheim. Mais que sont les Rencontres Saint-Hubert ?

Les rencontres annuelles Saint-Hubert sont organisées dans tous les départements, sous la responsabilité des délégués locaux, avec l'aide des Fédérations Départementales des chasseurs et des Sociétés Canines. Elles permettent d'accéder à une sélection régionale, puis nationale, qui se déroule sur de magnifiques territoires. Les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse de petit gibier à plumes (faisans, perdreaux) qui s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou Spaniels. Toutes les races sont admises. Avant tout, c'est la promotion de la chasse avec l'utilisation de chiens de chasse qui est recherchée.

L'épreuve s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun sera noté individuellement, mais le travail et la complicité entre le chasseur et son chien le seront également.

La chasse est plus qu'un sport de plein air, c'est un art de vivre. Le chien, animal de compagnie préféré des Français, a toujours accompagné le chasseur dans l'action. Tout est réuni pour alimenter l'art de la cynophilie qui trouve son plein épanouissement dans les épreuves des rencontres Saint-Hubert.

Le chasseur qui se présente à ces épreuves avec son chien, doit avant tout avoir un esprit sportif, respecter les règles de sécurité et de bienséance, qui sont prônées par tous les responsables de la chasse Française.

Cette épreuve n'est absolument pas à comparer avec des Field-trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien.

L'objectif des rencontres Saint-Hubert est

non pas de sélectionner le chien parfait, primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse « pratique », qui travaillent en parfaite communion avec le maître, lui-même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale et sur un parcours de chasse de vingt minutes où les concurrents s'affrontent. Le jury note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères fixés dans le règlement des rencontres Saint-Hubert.

Pour participer ou découvrir ces rencontres rendez-vous à 8h à :

**l'Auberge de l'Éperon d'Or
1 rue du Moulin
67230 Obenheim**

Inscription obligatoire (page ci-contre)

Contact

**Michel EBER - Tél. 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr**



Début juin, au petit matin, le drone acquis par la FDC a été utilisé pour une recherche de faons avant fenaison...

Opération couronnée de succès

Retour en images sur cet évènement...



Photos: Bernard Lazarus

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Rencontre Saint-Hubert 2022

Sélections départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

en partenariat avec les Fédérations
des chasseurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

À FAIRE PARVENIR À :
Michel Eber
11 rue des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél. 06 85 53 97 03
avec votre règlement
à l'ordre de: ABRCPG
avant le 25 septembre 2022

CONCURRENT

Nom et prénom _____

Né(e) le _____

Adresse _____

N° de Téléphone _____

Courriel _____

Permis de Chasser n° _____

Assurance n° _____

CHIEN

Nom et Affixe _____

Race _____

Sexe Mâle Femelle

Date de Naissance _____

N° de L.O.F. _____

N° de tatouage ou puce _____

Est-il trialer ? (a-t-il obtenu un prix en travail) Oui Non

CATEGORIES

- Chasseur avec chien d'arrêt (non trialisant)
- Chasseur avec chien d'arrêt trialisant (N° carnet de travail + photocopie)
- Junior (- de 20 ans) ou chasseur en chasse accompagnée avec chien d'arrêt ou Spaniel (non trialisant)
- Chasserresse avec chien d'arrêt (non trialisant)
- Chasseur ou Chasserresse avec Spaniel (non trialisant)
- Chasserresse avec chien d'arrêt trialisant (N° carnet de travail + photocopie)
- Chasseur ou Chasserresse avec chien Spaniel trialisant (N° carnet de travail + photocopie)
- Archer avec chien d'arrêt ou Spaniel (non trialisant)

Engagement: **45 €** le 1^{er} chien / **30 €** le 2^{ème}
Repas (concurrent/accompagnateur): **15 €**

Nombre de repas : _____ concurrent et _____ accompagnateur(s)

Soit un montant total de [engagement(s) + repas] : _____

Je déclare me soumettre aux règlements de l'épreuve et décharge par la présente les organisateurs de toutes responsabilités civiles et pénales.

Fait à _____ le _____ Signature :



Archers : une nouvelle équipe aux commandes



Dimanche 26 juin s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ACABR, Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin. Cette assemblée conduite par Stéphane Freiburger, Vice-Président, a démarré par une minute de silence et de recueillement à la mémoire de son Président disparu, Renaud Gerst, suivie par la symbolique « fin de chasse » sonnée au cor de chasse par Pascal Paulus, membre ACABR et sonneur au sein de l'ABRCGG.

Malgré l'émotion perceptible dans toute l'assemblée, l'ordre du jour a repris avec le rapport moral du Vice-Président. Pas moins de 25 activités et/ou événements ont jalonné l'année écoulée, en tenant compte des contraintes et restrictions sanitaires liées au Covid 19.

Le 2^e temps fort de cette assemblée aura été la désignation du nouveau conseil d'administration :

Laurence Lang, secrétaire ACABR depuis 11 ans, est nommée Présidente. Stéphane Freiburger est reconduit en tant que Vice-Président et référent technique. Laurent Busche est reconduit au poste de Trésorier. Stéphane Marquet est nommé Secrétaire. Luis Riedel reste le correspondant allemand (25 % des effectifs ACABR sont germanophones). Hervé Dessaignes et Raphaël Secula,

viennent renforcer l'équipe en tant que référents techniques. Le relai est donné à la Présidente qui annonce les prochaines activités et événements pour la saison à venir. La Présidente rappelle également les 3 objectifs majeurs de l'association, à savoir :

- 1.** La formation et l'accompagnement des jeunes chasseurs à l'arc,
- 2.** La recherche de territoires (battues arc ou mixtes, régulation des ESOD, chasse péri-urbaine)
- 3.** Le rapprochement avec les instances fédérales et les associations cynégétiques pour la promotion de la chasse à l'arc et la chasse en général.

Elle annonce un 4^{ème} objectif essentiel pour la pérennisation de l'association : la recherche et l'accompagnement de la relève au sein de l'association pour succéder aux membres du conseil désireux de passer le relai lors du prochain mandat. Parole est ensuite donnée à Luis Riedel, correspondant allemand, qui fait part de son travail de fond mené et des avancées auprès des instances

gouvernementales et scientifiques germaniques pour légaliser la chasse à l'arc en Allemagne.

En fin de séance l'invité d'honneur, Jean-Michel Frantz, Vice-Président de l'association des piégeurs et Garde-chasses du Bas-Rhin, présente son association et l'ensemble des actions menées en son sein. L'Assemblée Générale a été suivie du traditionnel vin d'honneur, puis, un barbecue a été allumé pour partager le repas. Durant l'après-midi tous les membres présents ont pu profiter du parcours 3D installé pour l'occasion sur le site de la FDC67 et ont également pu tester leur agilité au tir au vol grâce à l'arc-trap également installé pour cette occasion.

Les prochaines activités de l'association seront relayées prochainement sur le site acabr.net.

... DERNIÈRE MINUTE ...

**Prochaine formation
le dimanche 2 octobre 2022**

Inscription : alexandra.bd@fdc67





L'Association Bas-Rhinoise
des Chasseurs de Grand Gibier
organise

Le Challenge de Tir des Vosges du Nord 2022

Rendez-vous au
Stand de tir de Dettwiller
"La Licorne"

1 rue du canal
67490 Dettwiller

www.clubdetirlalicorne.fr

Ouvert à tous les chasseurs
dont le permis de chasse est validé
pour la saison 2022/2023, dans la
limite de 80 candidats

De nombreux lots
et cadeaux vous
attendent

Le samedi
10 septembre
à partir de 8h

Restauration
sur place
FORMULE BARBECUE
17€
BUVETTE

Bulletin d'inscription

à nous retourner avant le 31 août 2022

à Loïc Brestenbach • 10C Rue de Wahlenheim • 67500 Batzendorf

Accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ABRCGG en règlement du droit d'inscription

et des repas: soit 25€ + (nb repas x 17€)

Nom Prénom

Fonction / Titre Tél. *

Email *

Adresse

Code postal Ville

N° de permis de chasser * Date et lieu de naissance *

N° d'assurance * Nb de repas prévu *



Inscription par internet

*Champs obligatoires

Le téléphone OU l'email est obligatoire pour la confirmation de votre horaire de passage.
L'année de naissance est obligatoire pour le classement dans la catégorie jeune de 16 à 22 ans.

Nous contacter:

E-mail: loic.brestenbach@abrcgg.fr
Tél. 07 86 38 51 87 - www.abrcgg.fr

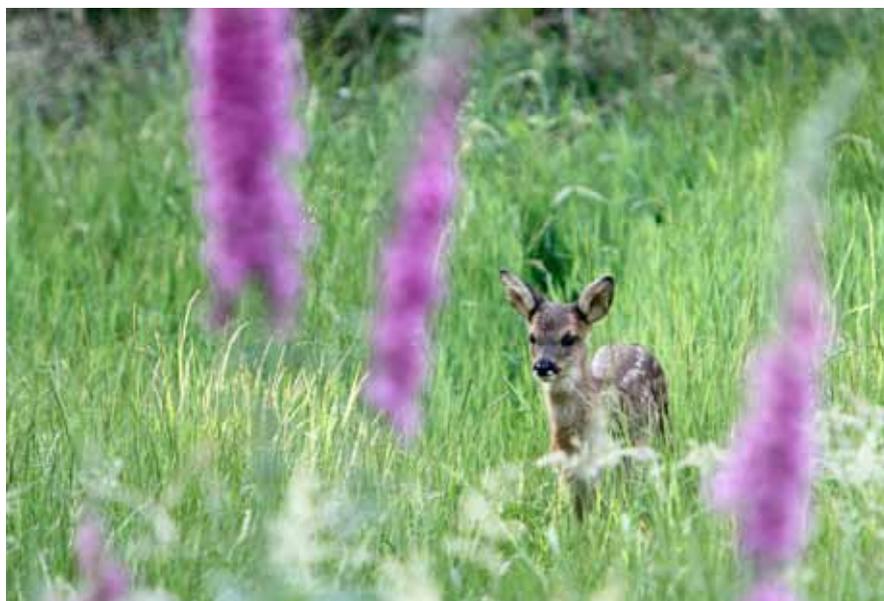
Les lauréats du concours photo

La FDC 67 a organisé, pour la première fois, un grand concours photo. Vous avez été nombreux à y participer. Merci à vous tous et bravo pour vos clichés !

Mais il a bien fallu vous départager, et choisir le gagnant dans chaque catégorie. Cela n'a pas été facile, mais le jury, composé du personnel de la FDC et de consultants externes a rendu son verdict. Nous vous présentons ici les lauréats.

Grand Prix

Arnaud Fassnacht et sa photo « Faon à la digitale », que vous pouvez découvrir en couverture de ce numéro



1^{er} Prix dans la catégorie Scène de chasse

Arnaud Fassnacht et sa photo « Martre en action de chasse »



1^{er} Prix dans la catégorie Insolite

Lionel Salvaire et sa photo « Le lièvre, dahu des plaines ? »

Nous avons eu le plaisir de remettre à nos deux talentueux photographes amateurs leurs prix lors de l'inauguration de l'exposition des trophées.

D'autres photos, non primées cette fois-ci ont tout de même retenu notre attention. Nous vous les présentons dans la rubrique « Coup de cœur de la rédaction ».

Nul doute que nous réitérerons l'expérience pour cette saison. Alors n'oubliez pas votre appareil photo à la chasse et de partager avec nous tous vos moments préférés. ●





Lionel Salvaire – Brocard & mirador



Sylvia Koehlhoeffer – Mirador et soleil couchant



Lionel Salvaire – Chevreuil

« Les coups de cœur
de la rédaction »



Jean-Luc Heimburger – Chasseur en poste



Lionel Salvaire – Chat sauvage



Raymond Schott – Chasseur dans la brume

Procès-Verbaux du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)



Conseil d'Administration par mail du 16 mars 2022

Destiné à répondre aux questions posées par Jean-Brice de Turkheim

« Les convocations à l'AG du 23 avril prochain arrivent chez les adhérents de la FDC et nous constatons :

1 - pour la procuration vote individuel, un formulaire mentionnant son nom et nécessitant sa signature apparait. Cela est contradictoire avec la décision du conseil que tu nous as communiquée. Que devons-nous appliquer ?

2 - il est mentionné que les pouvoirs en blanc arrivés à la FDC 67 seront attribués au président ou à la personne de son choix. En dehors de la « légalité » de cette décision, nous te demandons de répartir de façon équitable entre les deux listes les pouvoirs arrivant en blanc à la FDC67 ou alors tout simplement de ne pas les utiliser ».

Le Président propose les réponses suivantes :

Décision proposée en réponse à la question 1 : Cette signature

n'est pas obligatoire sur la procuration de vote individuelle conformément à la décision du CA 16 février 2022. (Nous avons oublié d'enlever les mots « signature obligatoire » non nécessaires sur la procuration individuelle car celle-ci est obligatoirement accompagnée du timbre millésimé, merci de nous en excuser).

Décision proposée en réponse à la question 2 : Il faut respecter strictement la phrase de la procuration pour être en conformité avec le souhait de l'électeur.

Partager les voix arrivées en blanc, entre les 2 équipes ou les annuler n'est pas conforme au souhait de l'électeur. En effet, celui-ci a pris connaissance de la phrase : si la procuration est envoyée en blanc à la FDC, elle sera donnée au président ou à une personne de son choix.

Tous les administrateurs ont répondu par mail : la décision proposée en réponse à la question 1 est validée à l'unanimité, la décision proposée en réponse à la question 2 est validée à l'unanimité moins 1 voix.

12 avril 2022 à 19h30 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Gérard LANG (Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Aliette SCHAEFFER (Trésorière),
Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents : Gérard de GAIL, Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Frédéric OBRY, Bernard SCHNITZLER, Roland VETTER

Absents excusés : Patrick CAUSSADE, pouvoir à Gérard LANG, Charles KLEIBER (Vice-Président), pouvoir à Hubert BURLET, Michel GEWINNER (Vice-Président), pouvoir à Christian MULLER, Michel PAX, pouvoir à Marc SCHIRER, Roland SCHOEFFLER

Absents : Pierre-Thomas SCHMITT

Invités : Alexandre DERREZ (Directeur), Valérie VILLARD (Assistante de Direction)

1. Préparation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022

- La proposition de vote des résolutions est adoptée à l'unanimité.
- Le règlement du vote est validé à l'unanimité.
- Le CA valide à l'unanimité la liste non détaillée de contrôle des voix.

2. Transmission des documents de la FDC et du FARB: dispositions à prendre

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de transmission des documents de la FDC et du FARB à M. Jean-Brice de Turkheim.

3. Destruction des haies et roselières du FARB

Le CA décide à l'unanimité de déposer plainte au nom du FARB, propriétaire du terrain.

4. Demandes de subventions

- 4.1. Le CA décide d'allouer une subvention de 1500€ à la SLC de SAVERNE, sur facture
- 4.2. Le CA décide d'allouer une subvention de 1500€ au GGC Plaine de la Bruche,

sur facture

4.3. Le CA décide d'allouer une subvention de 1200€ à l'UDUCR 67

4.4. Le CA décide d'allouer une subvention de 300€ au Club des Amateurs de Teckels

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h45.



CA par mail du 15 avril 2022

CA par mail adressé aux membres présents au CA du 12 avril 2022 pour validations ou modifications.

Le compte-rendu du CA du 12 avril 2022 est validé à l'unanimité.

Le règlement du vote de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022 est validé à l'unanimité.

Tous les membres présents lors du CA ont répondu par mail.

25 avril 2022 à 19h30 à Geudertheim

Présents : Mme Aliette SCHAEFFER, MM. Frédéric OBRY, Samuel BALZER, Christian HECKEL, Pascal KENTZINGER, Christophe SCHMITT, Eric TRENDEL, Charles KLEIBER, Christian MULLER, Michel PAX, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Roland VETTER, Marc SCHIRER.

Absents : MM. Patrick CAUSSADE (pouvoir à Marc SCHIRER), Bruno KEIFF (pouvoir à Frédéric OBRY).

Invités : Alexandre DERREZ (Directeur).

En qualité de doyen d'âge, Roland VETTER ouvre la séance.

1. Élection des membres du bureau

À l'unanimité moins une voix, sont élus :

- **Président : Frédéric OBRY**

- *Première Vice-Présidente :*
Aliette SCHAEFFER

- *Deuxième Vice-Président :*
Christian MULLER

- *Trésorier :* Samuel BALZER

- *Trésorier Adjoint :* Pascal KENTZINGER

- *Secrétaire :* Marc SCHIRER

2. Commissions

À l'unanimité moins une voix, sont élus :

• **Commission Grand Gibier**

- **Président : Michel PAX**

- *Membre :* Roland SCHOEFFLER

- *Membre :* Éric TRENDEL

- *Membre :* Bruno KEIFF

• **Commission Petit Gibier**

- **Président : Pascal KENTZINGER**

- *Vice-Président :* Bernard SCHNITZLER

- *Membre :* Christophe SCHMITT

- *Membre :* Aliette SCHAEFFER

- *Membre :* Roland VETTER

- *Membre :* Patrick CAUSSADE

• **Commission Sanglier**

- **Président : Bruno KEIFF**

- *Membre :* Samuel BALZER

• **Réfèrent Agriculture - FDSEA**

- **Charles KLEIBER**

• **Référents Cahier des Charges**

- Frédéric OBRY

- Roland VETTER

- Michel PAX

- Samuel BALZER

- Bernard SCHNITZLER

- Marc SCHIRER

• **Commission Sécurité**

- **Président : Jean-Luc RIES**

- *Membre :* Aliette SCHAEFFER

- *Membre :* Bruno KEIFF

- *Membre :* Frédéric OBRY

• **Commission Communication**

- **Président : Samuel BALZER**

- *Membre :* Bernard SCHNITZLER

- *Membre :* Pascal KENTZINGER

- *Membre :* Patrick CAUSSADE

3. Groupe WhatsApp

Il est décidé la création d'un groupe WhatsApp interne aux membres du conseil d'administration.

4. Création adresses mail

La FNC créera pour chacun des membres du conseil d'administration une adresse mail dédiée intitulée « *prénom.nom@chasseurdefrance.com* ».

5. Groupes sectoriels et CDCFS

Le conseil passe en revue les candidats possibles aux groupes sectoriels des différents secteurs. Une décision définitive sera prise une fois que toutes les personnes concernées, dont certaines ne sont pas membres du conseil d'administration, auront été contactées.

Les candidatures seront transmises pour nomination à la Direction Départementale

des Territoires du Bas-Rhin.

CDCFS : Les nouveaux membres de la CDCFS ont été proposés par le Président à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

6. Candidatures FRC

- Aliette SCHAEFFER

- Christian MULLER

- Frédéric OBRY

7. Commandes petit gibier

Le conseil va démarcher un grand nombre d'éleveurs afin de trouver les futurs fournisseurs de petit gibier. Une décision sera prise rapidement dès réception des offres. Christian HECKEL se propose de transporter les animaux dans un véhicule équipé.

8. Personnel FDC 67

Le conseil décide d'engager Valentin GEWINNER en qualité de technicien. Les modalités de l'engagement seront du ressort du Président.

9. Réunions groupes sectoriels

Une réunion entre les représentants des groupes sectoriels sera organisée en vidéoconférence.

10. Réunions Administrateurs / Présidents GGC-SLC

Une rencontre sera organisée entre les administrateurs et les présidents des GGC et des SLC le vendredi 10 juin 2022 après-midi à la FDC

11. Questionnaire Chasseurs

Un questionnaire joint à Infos' Chasse, ainsi qu'un mailing, seront adressés à tous les chasseurs dans lequel leur sera demandé quelles sont leurs trois principales attentes pour les six années à venir.

12. Divers

Un Flash Infos sera adressé aux chasseurs afin de leur présenter la nouvelle équipe en charge de la FDC.

La séance est levée à 22 heures.



30 mai 2022 à 19h30 à Geudertheim

Membres du Bureau présents : Frédéric OBRY (Président), Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente), Christian MULLER

(Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Samuel BALZER (Trésorier), Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents : Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL, Bruno KEIFF, Charles KLEIBER, Christophe SCHMITT, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Roland VETTER

Absents excusés : Éric TRENDEL (pouvoir à Christian MULLER), Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY)

Invités : Alexandre DERREZ (Directeur),

1. Analyses trichines – EUROFINS

Compte tenu des tarifs pratiqués actuellement par la société EUROFINS et des

délais de réponse, il devient nécessaire de renégocier le contrat ou de rechercher un autre partenaire.

Le président prendra contact avec la société EUROFINs et les différents partenaires possibles.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

2. Tarifs Cyné'Tir et Tunnel de Tir

Actuellement le tarif est le suivant :

- 15€ la demi-heure pour le tunnel de tir,
- 80€ l'heure pour le Cyné'Tir (52€ la demi-heure).

Le tarif du tunnel de tir est clairement déficitaire compte tenu de la présence d'un opérateur.

Le conseil décide de fixer le tarif à 20€ la demi-heure pour, au moins, couvrir les frais. Le tarif du Cyné'Tir reste inchangé.

3. Prestataire BKE Media

Le logiciel qui permet le fonctionnement du Cyné'Tir est la propriété de la FDC 67. Toutefois, BKE MEDIA étant fournisseur et prestataire exclusif de tous les Cyné'Tir, nous sommes obligés de recourir à leurs services. À chaque panne informatique, cette société est amenée de se déplacer. Une solution de dépannage à distance sera demandée à BKE MEDIA de manière à réduire le délai et le coût des interventions.

4. Permis de chasser et validation nouveau chasseur

Le conseil décide de rendre gratuite la

première validation du permis de chasser départemental pour :

- les candidats qui ont obtenu 31 points sur 31 à l'examen,
- les jeunes chasseurs de moins de 30 ans,
- les femmes.

5. Subventions

Le conseil décide d'accorder une subvention de 400€ à la commune de DAMBACH-LA-VILLE pour sa manifestation Relais pour la Vie organisée dans le cadre de la recherche contre le cancer.

Comme elle l'a indiqué officiellement, la commune reboisera sa forêt de montagne à hauteur de ce montant.

6. Point communication : site FDC

La communication de la FDC sur les réseaux sociaux est aujourd'hui incontournable. Le conseil décide de donner une suite favorable à l'offre de collaboration de la société RED-ACT.

7. Achat remorque pour le gyrobroyeur

Cette machine est destinée principalement à l'aménagement de certains terrains du FARB, dans le cadre des projets petite faune, et nécessite une remorque pour être déplacée.

Avant de prendre une décision définitive, une démonstration sera faite par Christian HECKEL concernant les différents types de remorques utilisables.

8. Formation pilotage des drones

Le drone connaît un succès fulgurant

puisque à l'heure actuelle, outre les chasseurs, un certain nombre d'agriculteurs téléphonent directement à la FDC pour en solliciter l'intervention.

Le conseil décide dans ces conditions d'acquiescer à l'achat d'une deuxième machine et de former l'intégralité des techniciens à leur fonctionnement.

Il est d'autre part indispensable que chaque GGC désigne deux référents qui seront chargés de gérer l'intervention des drones dans leur secteur géographique.

9. Questionnaire adhérents dans Infos'Chasse 67 de juillet-août 2022

Un questionnaire sera soumis aux adhérents lors d'un prochain Infos'Chasse 67.

10. Achat véhicule pour Valentin Gewinner, véhicules des techniciens

Le directeur fera une étude des besoins actuels des techniciens en matière de véhicules qu'il soumettra au conseil lors de la prochaine réunion.

11. Divers

Le conseil décide l'embauche de deux services civiques dont le coût est négligeable pour la FDC.

Le conseil décide également d'allouer une subvention de 2 500€ aux cinq associations qui organisent la journée des associations cynégétiques à Kolbsheim du 12 juin 2022.

La séance est levée à 22h30. ●



Question à tous les adhérents de la FDC 67

Quelles sont vos attentes essentielles et prioritaires pour la chasse de demain ?

Votre réponse (2 points max. SVP): _____

À RETOURNER À LA FDC 67

soit par courrier à
FDC 67
Espace Chasse et Nature
67170 Geudertheim

soit par mail:
fdc67@fdc67.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

OFFRES 2022

NATURA VALLEE
VENTE, LOCATION & SERVICE

WINCHESTER XPR COMP. BATTUE 308win 665€

BENELLI LUPO 308win et 30.06sprg 1399€

BERETTA BRX 1308win et 30.06sprg 1405€
CULASSE LINEAIRE DROITIER/GAUCHER

SAKO S20 BRONZE 308win et 30.06sprg 1735€

SAKO 85 CARBONLIGHT BLACK 30.06sprg 3199€

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
*Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibx à l'approche
Merci de contacter :*
**Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou
Frédéric RENARD, à votre service.**

safaris CAPRINAE
Asie - Europe - Africa

NATURA VALLEE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

Vivez votre passion en toute tranquillité !

ASSURANCES DREYER - DIBOURG

Multirisque Association de Chasse
(Association - Groupement - Titulaire de Chasse)

- ✓ **Dommages aux biens de l'Association** : Chalet de chasse - dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ **Responsabilité Civile Association de chasse** (organisateur de battues - Rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation - vente de venaison)
- ✓ **Responsabilité Civile Dirigeants d'Association**
- ✓ **Protection Juridique Association**
- ✓ **Accidents corporels**

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSEMBOURG
11 Rue de la République
Tél. : 03.88.54.87.54

67120 MOLSHEIM
34 Rue de la Boucherie
Tél. : 03.88.38.61.61

67310 WASSELONNE
81 Rue du Gal de Gaulle
Tél. : 03.88.20.26.58

68920 WETTOLSHEIM / COLMAR
132 Route de ROUFFACH
Tél. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n°19000645 (site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Allianz

TOURISME • POIDS-LOURDS • AGRICOLE • GÉNIE-CIVIL • MANUTENTION

PNEUS & SERVICES METZGER

VENTE & MONTAGE

PNEUS METZGER
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55
www.pneus-metzger.fr - infos@pneusmetzger.fr

CENTRE QUALITE
MICHELIN SERVICE PNEU

PARMENTIER IMPRIMEURS

concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE

CONSEIL & OPTIMISATION **IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE** **LOGISTIQUE SUR MESURE** **STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE**

Dans l'oeil du viseur...

ESOD, faire remonter les déclarations de dégâts, un impératif pour tous les chasseurs

À l'heure où la défense de l'environnement et de la vie animale sous toutes ses formes figure en première ligne des préoccupations des politiques, poussés en cela par la force de la vie associative militante en faveur de la biodiversité, le monde de la chasse n'est pas toujours au rendez-vous pour faire face aux enjeux. Un peu par confort, un peu par manque de conviction que l'heure doit être à l'action permanente. Si, dans la situation actuelle qui pousse à l'abolition

des chiens, rats, pigeons finiront par perdre leur statut d'ESOD et par conséquent ne pourront plus être régulés en dehors de leur période de chasse. Et vous savez tous que le petit gibier ne peut survivre que si nous pouvons maintenir un équilibre entre les prédateurs et leurs proies.

Beaucoup de chasseurs se plaignent des dégâts commis par les blaireaux dans les maïs ou dans les vignes au cours de l'été et qui le plus souvent sont imputés aux sangliers. Mais quel agriculteur va le signaler à qui de droit ?

Quant au renard, il est, après le blaireau, le prochain sur la liste des animaux à protéger à l'avenir. Animalistes, voire agriculteurs ou autres influenceurs souvent naturalistes autoproclamés défendent le goupil, sous couvert notamment de la régulation des mulots. Certes, ils font partie de son menu, mais tout autant, voire plus au moment du nourrissage des portées, figurent à la carte, levrauts, couvées et faons. À croire que les études de suivis sur des territoires tests ne servent à rien.

Le problème est que lors des débats à la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage), les chasseurs et les piégeurs doivent avancer des chiffres et des statistiques à partir de constats de dégâts. Si les



remontées sont faibles, les arguments le seront tout autant. Alors qu'il suffit d'imprimer ou de remplir en ligne le formulaire de déclaration disponible sur le site des piégeurs ou de la fédération et de le faire remplir par la personne ayant subi un préjudice, comme le ravage d'un poulailler par exemple ou de donner à la personne victime d'un préjudice le lien pour remplir le formulaire en ligne. ●

Léon Rapinat

Sans remontée d'information, la régulation des ESOD est quasi impossible, hormis durant les périodes de chasse.

de la chasse, la communauté ne fait pas face aux défis qui lui sont soumis en permanence par les oppositions, elle sortira irrémédiablement perdante et ce à très court terme.

L'exemple le plus frappant pour illustrer combien nous perdons du terrain est le manque de retour à l'association des piégeurs du Bas-Rhin de déclarations de dégâts causés par ce qu'on appelait par le passé les nuisibles. À terme, si les chasseurs, qui sont au plus près du terrain et de la réalité, ne prennent pas le temps de faire remonter les informations sur les dégâts commis par les ESOD encore sur la liste, renards, mustélidés, ragon-



Pour déclarer les dommages causés par ces espèces :

<http://www.piegeurs67.fr/declaration-de-degats/>

<http://fdc67.fr/degats/>



Les formations 2^e semestre 2022

PIÉGEAGE – 2 jours complets

Dates formations :

2^e session : jeudi 20 + vendredi 21 octobre

Prix : 80€ - *Nbre candidats mini : 15

GARDE-CHASSE – 3 jours complets

Dates formations :

2^e session : mercredi 21 + jeudi 22 + vendredi 23 septembre

Prix : 120€ - *Nbre candidats mini : 15

VENAISON – ½ journée

Dates formations :

2^e session : jeudi 29 septembre matin

Prix : 50€ - *Nbre candidats mini : 15

SECOURISME – 1 journée

Dates formations : samedi 17 septembre

Prix : gratuit (chèque de caution de 20€)

*Nbre candidats mini : 8 – maxi : 10

SECOURISME CANIN – 1 journée

Dates formations : samedi 23 juillet

Prix : 50€

*Nbre candidats mini : 8 – maxi : 10

ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLEMAND (EPA)

Date examen Automne : mardi 20 septembre

Dates formations « Rabbit » : vendredis 19 août +/- ou 2 +/- ou 9 septembre matin

Prix : • 50€ par ½ journée de formation au « rabbit »

• 250€ pour l'examen à l'ordre de l'OFB

*Nbre candidats mini : 8 – maxi 12

ARC – 1 journée obligatoire – 1 pratique complémentaire

Date formation obligatoire :

2^e session : dimanche 2 octobre

Date formation complémentaire : 2023

Prix : gratuit

CHEF DE TRAQUE – ½ journée

Date formation complète (théorie + pratique) :
vendredi 30 septembre matin

Prix : 50€ - *Nbre candidats mini : 20

PRÉSIDENT D'ASSOCIATION – ½ journée

Date formation : jeudi 22 septembre matin

Prix : 50€ - *Nbre candidats mini : 8 – maxi : 12

Contact :
Alexandra Dick – alexandra.bd@fdc67.fr

Dimanche 14 août

JOURNÉE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Organisée par "Les Amis de la Maison Rurale
de l'Outre Forêt" (AMROF)

Maison rurale de l'Outre Forêt
1 place l'église - 67250 KUTZENHAUSEN
(près Soultz-sous-Forêts)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

À partir de 11h

Présentation d'animaux naturalisés et de leur environnement dans un mobil-faune

Vers 11h30

Apéritif concert par les sonneurs Rallye Trompes
de Chasse St Laurent Holtzheim

12h

- Sanglier à la broche
- 2 interventions des sonneurs entre le repas
et la conférence

15h

Conférence sur la chasse

Intervenants :

- Monsieur Frédéric Obry, *Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin*

- Monsieur Pierre Criqui, *Président du FIDS (Fond d'indemnisation des dégâts de sangliers)*

- Monsieur Patrick Denni, *Lieutenant de Louveterie du Bas-Rhin*

16h

Lecture théâtralisée de Fables de la Fontaine traduites
en Alsacien

L'accès de Strasbourg se fait par Haguenau,
Soultz-sous-Forêts – Kutzenhausen à 2 km de Soultz.

Le tarif de l'entrée à la Maison rurale est de **6€**
(y compris la visite de la maison rurale)

Le tarif du repas sanglier à la broche est de **12€**
(dessert et café inclus)

Réservation entrée et repas

Maison Rurale
Tél. 03 88 80 53 00

Avant le 1^{er} août 2022

**220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt:
le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr**

DIVERS

- Vends aménagement de benne pick-up ou VU marque Avenger. 2 tiroirs verrouillables, structure acier, plateau bois. Dim. 138 cm x 97 cm x 24 cm (LxlxH). TBE. 800€. Tél. 06 07 90 27 28
- Suite décès, très nombreux bois de chevreuils, dont certains très originaux, ainsi que des défenses de sangliers, sont à vendre. Photos sur demande. Tél. 06 10 86 29 99
- Brade 3 lots distincts de munitions en 30.06 et 308 win.
 - 2 boîtes neuves HORNADY 30.06 GMX 165grs mono métal sans plomb pointes polymère 100€ les 2
 - 29 HORNADY 30.06 GMX FULL BOAR 165grs sans plomb 60€
 - 1 boîte 1/2 30 munitions 308Win. SOLOGNE SUBSONIQUE 168grs 10,9g 80€ envoi postal 7€le lot. Tél. 06 81 63 33 15

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs. Depuis le 1^{er} août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Vends MERKEL 40E CAL 20 juxtaposé à éjecteurs acheté neuf en 12/2011. Très peu servi. Mis chez un crosier de Haute Normandie pour remplacer crosse cassée. Très beau bois de collection. Achat d'une autre arme dans l'intervalle, en 20 superposé, qui me convient mieux. Echange possible UNIQUEMENT avec mixte en très bon état. Prix : 2000€ (2300€ sur Naturabuy). Tél. 06 11 18 00 72
- Vends lunette Zeiss Diavari-ZM 2,5-10x48 T*, Réticule 4, rail. Prix 500€. Tél. 07 69 50 72 89
- Vends Blaser mixte 22x16/70. Etat neuf. Prix à débattre. Tél. 06 88 93 48 34

- Vends carabine Savage axis, calibre 308W, gaucher, idéal jeune chasseur, avec lunette mixte Zeiss diavari 1,5- 6x42 réticule 4C montage fixe, embase Weaver. Prix : 600€. Tél. 06 59 94 86 58

- Vends Stutzen CZ 7x64 avec lunette Zeiss 3-12x56 ret. lumineux 2000€ + Carabine CZ 222 Luxe avec lunettes Meopta 3-12x56 ret. lumineux 1500€ + carabine Sako 20 cal. 30 06 avec point rouge lumineux KAHLES Helia 1800€. Tél. 06 08 23 50 87

- Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€. Tél. 06 85 30 69 18

Vends carabine semi-automatique Browning MK3 en matière synthétique cal. 30.06, canon flûté et équipée d'une lunette Schmidt & Bender 1,5-6 X42 réticule lumineux de la 1^{ère} génération sur montage pivotant EAW. Achetée neuve en armurerie le 23/12/2017 et actuellement comme neuve. Cause de la vente : arrêt prochain de la chasse. Prix : 2200€. Tél. 06 85 19 06 37

- Vends lunette de visée nocturne neuve, marque pulsar Digex n 455. Prix : 1250 €. Tél. 06 08 16 20 04

- Vends carabine semi-automatique Merkel sr1 calibre 7x64 avec point rouge docter sight 2 très bon état. Prix : 850€ à débattre. Tél. 06 98 25 86 28

- Vends lunette Meopta 1,7x10x42 avec réticule lumineux plus montage. Blaser presque neuf cause double emploi. Tél. 06 50 74 97 46

- Vends Drilling Heym 12.7/65, montage à crochet, lunette Zeiss 1,5/6/42 + 2 fusils cal. 12 justa. Prix à débattre. Tél. 06 80 13 12 77

- Vends carabine Paker halle modèle Mauser. Cal. 7x64. Très belle crosse. Très bon état. Avec lunette Burrise 3-12-x56 avec pont lumineux. Prix : 1000€. Tél. 03 88 54 23 31

CHASSE

- Haute vallée de la Bruche, part disponible sur 250 ha. Cerf-chevreuil-sanglier, affût-battue. Plus de détails au 06 28 46 62 56

- Très belle chasse vive en sangliers, secteur Brumath, cherche 2 partenaires. Pour plus d'informations - Tél. 06 76 29 08 70

- Gérant d'une chasse commerciale petit gibier en battue, je cherche pour la prochaine saison 3 garçons à intégrer dans une équipe déjà existante afin de préparer le territoire à partir de fin août et participer aux traques à partir de l'ouverture (18 septembre) jusque fin janvier 2023. Qualités souhaitées : passion pour la chasse, courage et esprit de camaraderie. Logement sur place et salaire intéressant. Pour toute information complémentaire, veuillez me contacter : Nicolas Naeyaert - Ferme du Chemin - 51700 Anthenay. Tél. 06 12 81 61 07

- Cherchons partenaire femme ou homme pour saison 23/24. Territoire de plus de 2000 ha. Contact : chassevn67@gmail.com

ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUILLET

1 ^{er} juil.	04h30	à	22h34
5 juil.	04h33	à	22h33
10 juil.	04h37	à	22h30
15 juil.	04h42	à	22h26
20 juil.	04h48	à	22h21
25 juil.	04h54	à	22h16

● 28 juillet ● 13 juillet

AOÛT

1 ^{er} août	05h03	à	22h06
5 août	05h08	à	22h00
10 août	05h15	à	21h52
15 août	05h22	à	21h43
20 août	05h29	à	21h34
25 août	05h36	à	21h25

● 27 août ● 12 août

SEPTEMBRE

1 ^{er} sept.	05h45	à	21h11
5 sept.	05h51	à	21h02
10 sept.	05h58	à	20h52
15 sept.	06h05	à	20h42
20 sept.	06h12	à	20h31
25 sept.	06h19	à	20h20

● 25 sept. ● 10 sept.

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE⁽¹⁾

AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...
Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille
des accidents du quotidien.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

RANGE ROVER EVOQUE
HYBRIDE FLEXFUEL E85

C'EST LE MOMENT
DE FAIRE LE PLEIN



ABOVE & BEYOND



DIVISEZ VOS DÉPENSES DE CARBURANT PAR DEUX AVEC LA TECHNOLOGIE FLEXFUEL E85

Compatible au superéthanol E85, notre SUV au style affirmé s'adapte au carburant le moins cher sur le marché. Économisez jusqu'à 1000 euros par an ⁽¹⁾ avec le Range Rover Evoque hybride Flexfuel E85 et roulez l'esprit léger vers de nouvelles aventures.

Land Rover Strasbourg
42 Rue des Tuileries 67460 Souffelweyersheim
03 88 18 44 40

land-rover-strasbourg.fr



Réservez un essai

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

⁽¹⁾ Range Rover Evoque Hybride FlexFuel E85 en comparaison avec le Range Rover Evoque P200 Hybride MHEV sur la base du prix des carburants enregistré sur <https://www.prix-carburants.gouv.fr/> au 30/05/2022 et de la consommation moyenne homologuée du véhicule sur 20 000 km. La consommation réelle et les économies qui en découlent dépendent du mode de conduite et du type de parcours effectués.

Consommation de carburant en cycle mixte l/100 km (WLTP) : 11,9 à 12,9.

RCS Strasbourg T1 678 502 7336.

Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer